

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Lundi, 11 Avril 2011**

L'an Deux Mille Onze, le lundi onze avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 11 Mars 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>23</b>

Le Député-Maire, F. REISS

Les Adjoint au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. BLAISE – M. BOISSIER - Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER – M. BURT -  
Mme FEST - Mme KAISER – Mme HAUSER – Mme KAISER - M. KETTERING –  
Mme KLEIN – M. KOTLENGA – Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI – M. SCHNEIDER  
M. STEINMETZ – M. UHLMANN - M. VANOVERBECKE – Mme WEISBECKER

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>4</b>
-------------------------------------	----------

Melle GUILLIER, qui donne pouvoir à Mme WENDLING

M. AY, qui donne pouvoir à Mme KAISER

Mme HAETTEL, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE

M. WALD, qui donne pouvoir à M. KETTERING

**CALCUL DU QUORUM :  $26 : 2 + (1) = 14$**

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 23 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

**Secrétaire Adjoint :** Mme Aline TRES, Directrice Générale des Services.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2011.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Présentation et adoption des comptes administratifs de l'exercice 2010 et des comptes de gestion du Trésorier.
5. Affectation des résultats d'exécution 2010.
6. Vote des taux des taxes locales directes. (sous réserve de la transmission des éléments par la Trésorerie)
7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2011 :
  - 7/1 Budget Principal.
  - 7/2 Budget Annexe Lotissement Gries.
  - 7/3 Budget Annexe Lotissement Forêt.
  - 7/4 Budget annexe chaufferie au bois.
  - 7/5 Budget annexe camping du Heidenkopf.
8. Le Moulin 9 : Avenants
9. Bilan 2010 et subvention de fonctionnement 2011 au CCAS.
10. Bilan 2010 et subvention de fonctionnement et d'investissement 2011 à l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs.
11. Bilan 2010 et subvention de fonctionnement 2011 à l'OCSL.
12. Bilan 2010 d'exploitation de la piscine des Aqualies.
13. Bilan 2010 d'exploitation de la Maison de l'Archéologie et de la bibliothèque municipale.
14. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 14/1 Subvention d'investissement à la paroisse protestante (point retiré de l'ordre du jour).
  - 14/2 Conventions d'occupation de locaux 2<sup>ème</sup> étage Rue des Juifs
  - 14/3 Lotissement de la forêt : attribution de terrains à bâtir. (si ventes)
  - 14/4 Bilan des acquisitions et cessions foncières 2010.
  - 14/5 Avenants de transferts
  - 14/6 Subvention d'investissement au Club Vosgien – délibération modificative.
  - 14/7. Agrément de nouveaux associés pour le lot de chasse N° IV.
  - 14/8. Demande de subvention au Conseil Général en vue de l'acquisition d'instruments de musique.
  - 14/9. Demande de subvention du Collège Charles Munch dans le cadre d'un voyage pédagogique.
  - 14/10. Aménagement de la Rue de la Ferme : demande de subvention au Conseil Général.
  - 14/11. Vente de terrain à la SCI HOLZER.
  - 14/12. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : demande de subvention : rectificatif.
  - 14/13. Moulin 9 : Actualisation des Régies de Recettes.

14/14. Moulin 9 : Acceptation du protocole d'accord.

14/15. Demandes de subventions au Conseil Général pour les Rues des Pêcheurs et des Ecoles.

15. Demande de renouvellement d'exploitation des jeux de la société casinotière et présentation du rapport du délégué

16. Divers et communication

17. Affaires de personnel :

17/1. Modification de la grille des emplois de catégorie C.

## **ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DEPUTE-MAIRE, M. Frédéric REISS**

« Chers Collègues,

*En introduction de cette séance budgétaire dont l'importance n'échappe à personne, je voudrais remercier toutes celles et ceux qui ont contribué, depuis la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire à la séance d'aujourd'hui, à ce travail en amont indispensable à toute décision du Conseil Municipal.*

*Tout d'abord un grand merci à notre Directrice Générale des Services, Aline TRES, dont c'est le premier budget et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas été gâtée car nous avons déjà connu un contexte plus favorable que celui de 2011.*

*Grand merci à Alain WEISGERBER, notre Directeur Général des Services Adjoint, qui avec la rigueur qu'on lui connaît, a traduit en chiffres et en lignes budgétaires la commande politique de la municipalité. Et l'exercice a particulièrement été périlleux cette année avec un endettement à surveiller de près et avec de nouvelles recettes à trouver. Après une période de vaches grasses qui est allée de 1997 à 2007, nous voilà au cœur d'une période de vaches maigres avec une chute du produit brut des jeux du Casino qui entraîne une chute du prélèvement et du reversement à la commune. La baisse est régulière depuis 2004, elle est devenue inquiétante depuis 2008. Les causes, nous les connaissons : interdiction de tabac, la crise, les jeux en ligne et surtout la concurrence, pas tellement Ribeaupillé, mais surtout l'ouverture incontrôlée et incontrôlable des Spielhallen en Allemagne dont l'impact négatif pour notre Casino est indéniable. Nous l'avons vu lors de la présentation du délégué mercredi soir.*

*Toujours est-il que les documents que nous avons examinés à la loupe en commissions nous incitent à une vigilance de tous les instants. Et ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous proposerai tout à l'heure une augmentation des taxes locales, la troisième depuis 1995.*

*Avant de nous plonger dans l'ordre du jour, je voudrais évoquer deux autres points : les cantonales et le nucléaire.*

*Les élections cantonales n'ont pas donné lieu à surprise, si ce n'est une participation faible de 40 % et un vote Front National très (trop) élevé dans notre canton. Je l'évoque d'ailleurs dans mon édito de Sources. Tout d'abord, je voudrais féliciter Rémi BERTRAND et sa suppléante Pascale WEISS, pour leur élection. Rémi BERTRAND est un excellent Conseiller*

*Général qui vient d'ailleurs de faire son entrée dans le quatuor des 4 Vice-Présidents, considérés comme la garde rapprochée du Président Guy-Dominique KENNEL. Rémi BERTRAND est responsable du pôle économique départemental et je suis persuadé que c'est la bonne personne, à la bonne place ! The right man in the right place !*

*Je voudrais aussi remercier M. BURT pour sa loyauté spontanée pour le 2<sup>ème</sup> tour, même si les électeurs n'en ont fait qu'à leur tête. Rémi BERTRAND a obtenu 60 % des voix grâce à ses compétences et son action sur le terrain ; le Front National a obtenu 40 % des voix avec un candidat absent du débat public. Valait mieux pour lui, car les thèses bleu marine du Front National sont un non-sens économique et social quand on se donne la peine de les examiner.*

*Je n'en dirai pas plus, mais il est évident que nous devons tenir compte de cette nouvelle donne pour les semestres à venir.*

*Enfin, concernant le nucléaire, on ne peut évidemment pas être indifférent après ce qui s'est passé au Japon. Un des plus violents séismes de l'histoire de l'humanité et un tsunami dévastateur ont anéanti en quelques instants le Nord du Japon. Je voudrais avoir une pensée de compassion pour ces centaines de milliers de victimes dont la vie a été bouleversée. D'autant plus que la centrale de Fukushima n'a pas résisté aux éléments naturels déchaînés faisant planer le spectre de la radioactivité et de l'irradiation des populations. Difficile de se battre contre un ennemi d'autant plus dangereux qu'il est invisible et insaisissable.*

*Est-ce la rançon de ce qu'on appelle le progrès ? « L'homme est un loup pour l'homme ». A méditer sans doute.*

*Les antinucléaires surfent sur la vague de la peur pour demander la fin du nucléaire et aussi la fermeture immédiate de Fessenheim. Ce sont d'ailleurs deux choses différentes.*

*Je crois qu'avec les Français, nous avons besoin d'informations objectives (scientifiques) pour tirer toutes les conséquences du drame du Fukushima. Je ne connais d'ailleurs personne qui claironne qu'il est pour le nucléaire. Une fois qu'on a dit être contre le nucléaire, que faisons-nous ? Une chose est sûre, il faut les mêmes exigences de sécurité pour tout le monde à travers le monde entier et le temps est venu de débattre sur la politique énergétique de la France et du monde.*

*Je proposerai tout à l'heure, au point divers, à ceux d'entre vous qui veulent s'exprimer, de débattre sur ce sujet éminemment complexe. »*

Sur le score du Front National, Jean-Marie BURT rappelle que lors de des élections cantonales de 2004, 2 candidats de cette mouvance étaient déjà présents sur le canton et avaient remporté un nombre certain de suffrages. Par contre, cela ne signifie en rien que la gauche et les Verts aient progressé. Il remercie aussi tous ceux qui l'ont soutenu et en particulier les 16% d'électeurs qui ont voté pour lui. Il s'indigne, comme tous les acteurs, de l'abstention, mal de la démocratie moderne.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, M. le Maire propose de rajouter les points suivants :

14/7. Agrément de nouveaux associés pour le lot de chasse N° IV.

14/8. Demande de subvention au Conseil Général en vue de l'acquisition d'instruments de musique.

- 14/9. Demande de subvention du Collège Charles Munch dans le cadre d'un voyage pédagogique.
- 14/10. Aménagement de la Rue de la Ferme : demande de subvention au Conseil Général.
- 14/11. Vente de terrain à la SCI HOLZER.
- 14/12. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : demande de subvention : rectificatif.
- 14/13. Moulin 9 : Actualisation des Régies de Recettes.
- 14/14. Moulin 9 : Acceptation du protocole d'accord.
- 14/15. Demandes de subventions au Conseil Général pour les Rues des Pêcheurs et des Ecoles.

**Mis aux voix, ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.**

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 2011.**

Avant d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars, M., BURT aimerait savoir, en complément de la modification du POS relative à la gestion du sable de fonderie, si une étude paysagère du site est envisagée une fois le site fermé.

M. le Maire indique que l'aspect paysager a été traité en partie dès le dépôt du dossier et que sa mise en oeuvre a déjà été évoquée avec les responsables de la fonderie et sera définitive à la fermeture du site d'ici 10 ans.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 2011.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 2011 est adopté à l'unanimité.**

### **2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 2011, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commission des Finances et Forêt du 17 Mars 2011
- Commissions Réunies du 4 Avril 2011 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir
- Commissions Réunies du 6 Avril 2011 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Se sont également réunis depuis cette date :

- Comité de Pilotage PLU le 14 Mars 2011
- Comité de Pilotage Gries le 22 Mars 2011
- Commission Culture et Vie Associative le 24 Mars 2011
- Commission Forêt du 8 Avril 2011.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin  
2009 en matière de marchés publics.**

**Période du 7 Mars 2011 au 11 Avril 2011**

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

**Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 € HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.**

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT HT
Mise en place de granulats sur le terrain de football synthétique	ESPACES PAYSAGERS SPORTS ET LOISIRS	8 000,00 €
Réfection d'enrobés rouges par des noirs sur chaussées en route barrière – Avenue de la Libération dans le cadre du projet ville	EUROVIA	11 374,00 €
Marché 1466 ex 11 Lot 3 - Assurance flotte automobile	SMACL ASSURANCES	6 156,00 €
Marché 1464 ex 11 Lot 1 – Assurance dommages aux biens	SMACL ASSURANCES	13 639,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>39 169 ,00 €</b>

*Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations  
d'urbanisme délivrées par le Maire :**

**TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION  
D'ALIENER**

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
04/04/2011	57	71	Krummacker	1283 m2	Terrain		

**AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE:**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
<b>DP</b>	Division	Rue de la Fonderie	15/03/2011	/
<b>DP</b>	Construire une véranda	2, Chemin des Fraises	17/03/2011	227 €
<b>DP</b>	Mise ne place de panneaux photovoltaïques	15, Rue des Pommiers	17/03/2011	/
<b>PC</b>	Construire une maison d'habitation	Lotissement La Forêt Lot 9	22/03/2011	2817,16 €
<b>DP</b>	Edifier un abri de jardin	20, Rue des Châtaigniers	24/03/2011	23,76 €
<b>DP</b>	Poser des panneaux photovoltaïques	6, Rue des Soeurs	24/03/2011	/
<b>PC</b>	Construire un garage-remise	16, Rue du Nord	24/03/2011	328,20 €

PC = Permis de construire  
 PA = Permis d'aménager  
 PD = Permis de démolir  
 PCM : permis de construire modificatif  
 DP : déclaration préalable.

Sur ce point, M. le Maire rappelle que les documents envoyés comme compte-rendus de Commissions sont uniquement les documents pour lesquels des modifications ont été apportées.

**3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

Sur les Déchets à Risques Sanitaires et Infectieux, MEDECO demande une location de 100 € par lieu de dépôt alors que la maintenance et la location devaient être initialement financées par de la publicité. Ce changement de situation est certainement lié à une onéreuse question d'assurance à supporter par MEDECO. Du fait de l'importance de ces coûts, ce dossier est pour l'instant en statu quo.

Le logement-relais de Reichshoffen est terminé et mis à la disposition du Toit Haguenauvien. Après Gundershoffen, il reste à réaliser celui de Niederbronn-les-Bains.

Sur le Système d'Information Géographique (SIG), M. le Maire indique que les pratiques sont différentes entre les communes, ce qui complexifie une proposition commune. Néanmoins, grâce à un marché avec SIGEO, les communes devraient disposer de plus d'informations disponibles d'ici un an.

VOSSLOH confirme l'implantation d'un site de recherche et développement sur le site de Reichshoffen avec un potentiel de 25 emplois d'ingénieur. Mme BRENDEL-KOEHLER demande s'il ne serait pas intéressant d'installer la fibre optique pour le développement de ces entreprises. Sur ce point, M. le Maire indique qu'une politique est en cours au niveau régional et que la Communauté de Commune suit le dossier de près.

Sur l'aménagement intérieur des locaux de la CCPN, M. le Maire fait le point sur les travaux à venir, et en particulier l'aménagement d'un accueil digne de ce nom au haut de l'escalier et à la sortie de l'ascenseur.

Quant à la Croix Rouge, la vestiboutique devait, dans un premier temps, être déplacée au sous-sol de l'épicerie sociale à Gundershoffen. Devant une majorité d'avis défavorables, il est proposé de la délocaliser vers Reichshoffen dans le bâtiment occupé provisoirement par l'épicerie sociale.

Enfin, une mutualisation de matériel et de service a été évoquée. Broyeuse ? Entretien des stades ?

Sur une question de M.BURT, M. le Maire précise qu'une réunion du CISPDP est prévue en mai.

#### **4. Présentation et adoption des comptes administratifs 2010 et des comptes de gestion du Trésorier.**

M. le Maire expose :

Les comptes administratifs de l'exercice 2010 laissent apparaître les résultats d'exécution suivants :

2010 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6 233 376,88 €	6 884 547,81 €	651 170,93 €	3 411 748,03 €	3 656 372,40 €	244 624,37 €	895 795,30 €
Chaufferie	249 613,65 €	240 588,45 €	- 9 025,20 €	28 018,83 €	39 170,48 €	11 151,65 €	2 126,45 €
Camping	54 620,37 €	77 432,05 €	22 811,68 €	28 591,87 €	1 412,93 €	- 27 178,94 €	- 4 367,26 €
Forêt	1 254 838,23 €	1 254 838,23 €	- €	944 436,54 €	1 134 820,43 €	190 383,89 €	190 383,89 €
Gries	263 534,95 €	263 581,04 €	46,09 €	527 069,90 €	263 534,95 €	- 263 534,95 €	- 263 488,86 €
Prés	99 367,85 €	99 367,85 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>8 155 351,93 €</b>	<b>8 820 355,43 €</b>	<b>665 003,50 €</b>	<b>4 939 865,17 €</b>	<b>5 095 311,19 €</b>	<b>155 446,02 €</b>	<b>820 449,52 €</b>

soit un résultat consolidé de **820.449,52 €**

#### **A. Compte administratif Principal.**

Les taux de réalisation se déclinent comme suit (hors virement à la section d'Investissement) :

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Tx réalis.
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1.972.330 €</b>	<b>1.943.718,76 €</b>	<b>98,54 %</b>
60	Achats et variations de stocks	959.150 €	937.917,95 €	99,66 %
61	Services extérieurs	610.300 €	642.170,91 €	106,81 %
62	Autres services extérieurs	327.880 €	287.885,68 €	89,75 %
63	Impôts et taxes	75.000 €	75.744,22 €	100,99 %
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2.861.570 €</b>	<b>2.794.657,73 €</b>	<b>97,66 %</b>
621	Personnel extérieur	2.300 €	894,70 €	38,90 %
633	Impôts, taxes et versements assimilés	42.670 €	44.132,65 €	103,43 %

64	Charges de personnel	2.816.600 €	2.749.630,38 €	97,62 %
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1.083.100 €</b>	<b>1.072.906,74 €</b>	99,06 %
014	<b>Atténuation de produits</b>	<b>18.500 €</b>	<b>18.372,01 €</b>	99,31 %
66	<b>Charges financières</b>	<b>135.200 €</b>	<b>112.746,81 €</b>	83,39 %
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>80.050 €</b>	<b>33.521,43 €</b>	41,88 %
023	<b>Virement</b>	- €	- €	
68	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>260.000 €</b>	<b>257.453,40 €</b>	99,02 %
675 + 676	<b>Immobilisations cédées</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>6.410.750 €</b>	<b>6.233.376,88 €</b>	<b>97,23%</b>

**Commentaire :** les dépenses sont cette année encore réalisées à plus 97 %, encore en amélioration par rapport au CA 2009  
Les charges de personnel sont réalisées à 97,66 % permettant de relever l'exactitude des prévisions budgétaires.

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Tx réalis.
70	Produits des services et du domaine	1.204.900 €	1.190.488,08 €	98,80 %
73	Impôts et taxes	3.775.500 €	3.652.119,12 €	96,73 %
74	Dotations et participations	1.196.800 €	1.460.444,62 €	122,03 %
75	Autres produits de gestion courante	494.850 €	449.537,18 €	90,84 %
013	Atténuation de charges	55.400 €	70.909,22 €	127,99 %
76	Produits financiers	- €	253,44 €	
77	Produits exceptionnels	1.750 €	2.975,28 €	170,02 %
78	Reprise sur amortissements	- €	- €	
776	Différence sur réalisations	- €	- €	
72	Opérations d'ordre	59.500 €	57.820,87 €	97,18 %
	<b>TOTAL</b>	<b>6.788.700 €</b>	<b>6.884.547,81 €</b>	<b>101,41%</b>

**Commentaire :** les recettes sont exécutées à 101,41 %, soit une appréciation encore plus précise qu'en 2009 avec 101,03 %.

Conduisant à former un résultat de fonctionnement de :

**651.170,93 €**

par rapport à 843.298,81 € pour l'exercice 2009.

Au niveau de l'investissement les dépenses et recettes ont été réalisées comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES 2010				RECETTES 2010			
			PREVU	REALISE	Taux d'exécution	REPORTS	PREVU	REALISE	Taux d'exécution	REPORTS
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	493.300	489.335,04	99,20 %	1.000	3.707.555,90	2.882.179,50	77,73 %	2.100
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	119.950	7.388,96	6,16 %	112.600	60.800	0		0
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	11.450	7.116,94	62,16 %	4.350	0	0		0
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	0	0		0	12.200	12.240	100,33 %	0
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	47.850	26.028,54	54,40 %	18.400	0	0		0
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	28.000	18.814,88	67,20 %	0	6.700	0		3.800
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	36.750	51.805,32	140,97 %	1.500	0	0		0
108	Action sociale	Travaux et matériels à la crèche	7.800	2.761,92	35,41 %	0	0	0		0
109	Sport	Matériels et bâtiments sportifs dont modernisation piscine	152.200	111.395,23	73,19 %	37.400	13.200	0		5.200
110	Tourisme	Achat camping	312.100	5.951,32	1,91 %	0	303.850	0		0
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices culturels et du cimetière	19.700	19.541,94	99,20 %	0	0	0		0
112	Celtic		0	0		0	8.350	8.354,24	100,05 %	0
113	Aménagement projet urbain - Vestiges	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	613.800	251.368,03	40,95 %	320.600	568.000	186.465,04	32,83 %	349.400
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	930.800	371.312,28	39,89 %	499.200	61.000	10.639,70	17,44 %	49.900
115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et SIG	11.200	8.196	73,18 %	2.000	0	0		0

116	Lotissement Heidenkopf	Solde opération + Commercialisation 4 terrains à bâtir	10.000	8.615,48	86,15 %	0	391.894,10	223.975,80	57,15 %	0
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	57.300	48.477,62	84,60 %	8.000	2.750	0		0
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	20.050	19.908,72	99,30 %	0	2.100	0		2.100
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	28.800	23.975,09	83,25 %	4.750	0	0		0
162	PLU	Transformation du POS en PLU	67.000	36.038,45	53,79 %	30.800	16.900	8.456,50	57,15 %	8.400
163	Développement Durable	Investissements en matière de Développement Durable	133.550	39.623,83	29,67 %	51.000	0	0		0
164	LARC	Travaux d'extension et de modernisation	2.946.900	1.864.142,41	63,26 %	1.108.400	893.200	324.061,62	36,28 %	550.700
	<b>TOTAUX</b>		<b>6.048.500 €</b>	<b>3.411.748,03 €</b>	<b>56,41 %</b>	<b>2.200.000 €</b>	<b>6.048.500 €</b>	<b>3.656.372,40 €</b>	<b>60,45 %</b>	<b>971.600 €</b>

Le taux de réalisation des opérations d'investissement s'établit ainsi à :

- ⇒ **56,41 % pour les dépenses** par rapport à 71,63 % en 2009 et 62,96 % en 2008
- ⇒ **60,45 % pour les recettes** par rapport à 67,30 % en 2009 et 61,17 % en 2008

Au courant de l'année, la commune a contracté trois emprunts :

- DEXIA – prêt relance BTP pour 330.000 €
- DEXIA – prêt relance BTP pour 100.000 €
- CREDIT MUTUEL – financement du programme d'investissement pour 1.000.000 €

soit un total de 1.430.000 € sur 1.850.050 € d'emprunts d'équilibre prévus budgétairement.

### **B. Budget annexe lotissement Les Prés.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2010	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Prés	99.367,85 €	99.367,85 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Au 31/12/2010 l'excédent dégagé par le budget annexe a été intégralement reversé au Budget Principal. Ce budget ne pourra être soldé qu'en 2011 en raison d'écritures de récupération de TVA non reversée par les Services Fiscaux en 2010.

### **C. Budget annexe lotissement Gries.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2010	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Gries	263 534,95 €	263 581,04 €	46,09 €	527 069,90 €	263 534,95 €	-263 534,95 €	-263 488,86 €

Un mandat de suivi d'étude préfinancé a été confié à la SEMHA début 2007. L'engagement de la Ville auprès de la SEMHA porte actuellement sur 120.000 € H.T.

### **D. Budget annexe lotissement de la Forêt.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2010	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Forêt	1.254.838,23 €	1.254.838,23 €	0 €	944.436,54 €	1.134.820,43 €	190.383,89 €	190.383,89 €

Les travaux de viabilisation du lotissement sont achevés, et le certificat de viabilité a été délivré. Cinq lots ont pu être cédés en 2010 pour un montant T.T.C. de 455.973,80 €

### **E. Budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2010	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Chaufferie	249.613,65 €	240.588,45 €	- 9.025,20 €	28.018,83 €	39.170,48 €	11.151,65 €	2.126,45 €

Le résultat 2010 ne tient pas compte de factures de l'exploitant réceptionnées en 2011 d'un montant global de 13.000 € environ.

Un ajustement tarifaire applicable à compter de la prochaine saison de chauffe devra permettre d'équilibrer ce budget en 2012.

### **F. Budget annexe du Camping du Heidenkopf.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

2010	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Camping	54.620,37 €	77.432,05 €	22.811,68 €	28.591,87 €	1.412,93 €	- 27.178,94 €	- 4.367,26 €

Outre l'augmentation du taux de fréquentation de l'équipement, l'excédent d'exploitation résulte du versement de la subvention exceptionnelle du Budget principal (30.000 €).

La deuxième saison d'exploitation conduit à constater un résultat globalement déficitaire de 4.367,26 €. Divers travaux d'investissement ont été réalisés pendant la fermeture annuelle (mise en conformité électrique + aménagement de l'aire de jeux).

*Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à M.BONNEVILLE.*

### **G. Comptes de Gestion du Trésorier.**

Les comptes administratifs sont conformes en tous points aux comptes de gestion établis par Mme la Trésorière. Ils peuvent par conséquent être adoptés.

M. le Maire quitte la salle des débats.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu les comptes administratifs et la note de synthèse y relative du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Sur proposition des Commissions Réunies du 04 Avril 2011,

Délibérant sur les six Comptes Administratifs de l'exercice 2010 dressés par M. Frédéric REISS, Maire,

Après s'être fait présenter au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes, Lotissement les Prés, Lotissement Gries, Chaufferie bois, Lotissement de la Forêt, Camping Municipal du Heidenkopf, les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2010,

Vu la présentation par M. le Maire des grandes lignes qui caractérisent les six comptes administratifs 2010 analysés et comparés aux prévisions budgétaires,

Vu la présentation de M.BONNEVILLE,

**décide à l'unanimité :**

d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2010 selon les balances ci-dessous :

2010 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6 233 376,88 €	6 884 547,81 €	651 170,93 €	3 411 748,03 €	3 656 372,40 €	244 624,37 €	895 795,30 €
Chaufferie	249 613,65 €	240 588,45 €	- 9 025,20 €	28 018,83 €	39 170,48 €	11 151,65 €	2 126,45 €
Camping	54 620,37 €	77 432,05 €	22 811,68 €	28 591,87 €	1 412,93 €	- 27 178,94 €	- 4 367,26 €
Forêt	1 254 838,23 €	1 254 838,23 €	- €	944 436,54 €	1 134 820,43 €	190 383,89 €	190 383,89 €
Gries	263 534,95 €	263 581,04 €	46,09 €	527 069,90 €	263 534,95 €	- 263 534,95 €	- 263 488,86 €
Prés	99 367,85 €	99 367,85 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>8 155 351,93 €</b>	<b>8 820 355,43 €</b>	<b>665 003,50 €</b>	<b>4 939 865,17 €</b>	<b>5 095 311,19 €</b>	<b>155 446,02 €</b>	<b>820 449,52 €</b>

**COMPTES DE GESTION**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition des Commissions Réunies du 04 Avril 2011,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 (Principal, Chaufferie au bois, lotissements et camping), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, Mme Ghislaine DEMANGE, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir pris acte de l'approbation par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2010 ci-dessus se rapportant aux différents budgets,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 de chacun des budgets susvisés, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats des comptes administratifs ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**déclare:**

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Comptable de la Collectivité, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*M. le Maire reprend la présidence et remercie le Conseil Municipal pour sa confiance.*

### **5. Affectation des résultats d'exécution 2010.**

M. le Maire expose :

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir le besoin de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses restant à réaliser.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

Ainsi, vu les excédents dégagés sur les différents budgets, l'affectation des résultats est proposée comme suit :

- **au titre du budget principal** : d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 651.170,93 € au compte «1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé» en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement et participer au financement des dépenses reportées par réduction de l'emprunt prévisionnel.

L'excédent de la section d'investissement de 244.624,37 € est reporté.

- **au titre du budget annexe Gries** : le report du déficit d'investissement de 263.534,95 €, et l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 46,09 € en section d'investissement.
- **au titre du budget annexe Prés** : pas de report ni d'affectation.
- **au titre du budget annexe Forêt** : le report de l'excédent d'investissement de 190.383,89 €,
- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur** : le report du déficit de fonctionnement de 9.025,20 € et de l'excédent d'investissement de 11.151,65 €,
- **au titre du budget annexe Camping du Heidenkopf** : d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 22.811,68 € au compte « 1068 - Réserves » afin de couvrir le déficit d'investissement antérieur de 27.178,94 €

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau des comptes administratifs 2010,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011, et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles,

**décide à l'unanimité**

- **au titre du Budget Principal** : d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 651.170,93 € au compte «1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé» en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement et participer au financement des dépenses reportées par réduction de l'emprunt prévisionnel, et de reporter l'excédent de la section d'investissement de 244.624,37 € ;
- **au titre du Budget Annexe Lotissement Gries** : le report du déficit d'investissement de 263.534,95 €, et l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 46,09 € en section d'investissement ;
- **au titre du budget annexe Forêt** : le report de l'excédent d'investissement de 190.383,89 €,
- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur** : le report du déficit de fonctionnement de 9.025,20 € et de l'excédent d'investissement de 11.151,65 €,
- **au titre du budget annexe Camping du Heidenkopf** : d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 22.811,68 € au compte « 1068 - Réserves » afin de couvrir le déficit d'investissement antérieur de 27.178,94 €

**prend acte :**

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans les budgets primitifs 2011 respectifs.

**6. Vote des taux des taxes directes locales.**

Monsieur le Maire expose :

Il est rappelé que le régime fiscal de la taxe professionnelle communautaire adopté par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains prévoit que c'est l'établissement public de coopération intercommunale qui prélève l'ensemble de la taxe professionnelle des communes qui constituent son territoire.

L'E.P.C.I. reverse annuellement aux communes membres le produit de la taxe professionnelle perçu par elles l'année de création de la communauté, diminué des transferts de charges.

Le montant du reversement de TP, suite aux transferts de charges concomitants aux transferts de compétences s'élève donc à :

**838.401,84 €**

Par ailleurs, la Communauté de Communes a reversé pour 2011 une dotation de solidarité de

**206.190,79 €** (+12% par rapport à 2010).

calculée selon les critères suivants :

- le premier prend en compte l'accroissement des bases de TP dans chaque commune (cette première part est destinée à récompenser les communes dynamiques en matière d'accueil d'entreprises nouvelles)
- le deuxième prend en compte la revalorisation du taux de TP qui est prévu de devenir unique au terme d'une période de 10 ans sur l'ensemble du territoire (critère devenu sans effet car les taux sont identiques pour l'ensemble des 13 communes)
- le troisième prend en compte le produit moyen de TP par habitant ; il est destiné à assurer à chaque commune membre une ressource minimum issue de la TP.

Dans la mesure où la période de 10 ans de convergence des taux est achevée et du fait de la suppression de la TP, ces critères seront modifiés au courant de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état N° 1259 MI établi par les services fiscaux qui ne comporte donc plus de ligne "taxe professionnelle" faisant ressortir l'évolution des bases de la fiscalité directe :

	<b>BASES effectives 2010</b>	<b>BASES 2011</b>	<b>Evol 10/11</b>	<b>PRODUIT 2011 à taux constant</b>
Taxe d'habitation	3.977.766 €	4.098.000 €	<b>+ 3.02%</b>	615.110 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.352.467 €	4.532.000€	<b>+ 4.12%</b>	639.918 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66.502 €	67.600 €	<b>+ 1.7%</b>	40 803 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 396 735 €</b>	<b>8.697.600 €</b>	<b>+3.58%</b>	<b>1 295 831 €</b>

**A taux égal, le produit prévisionnel de l'impôt s'élèverait ainsi à 1.295.831 € par rapport à un produit 2010 de 1.232.930 €.**

Ainsi, la seule variation des bases de 2009 à 2010 permet de dégager un produit supplémentaire de :

**62.902 €**

Soit une progression du produit de **5.10 %** par rapport à 2010.

Lors du débat d'orientation budgétaire pour 2011, le Conseil Municipal avait souhaité envisager une hausse des taux de l'ordre de 5%. Une telle augmentation, du fait de l'effet base qui découle de la réforme sur la TH, engendrerait une hausse de produit de 127 693€ (soit + 10.36%), ce qui n'est pas raisonnable à la vue de la situation économique.

Néanmoins, la municipalité **propose, en 2011, d'augmenter les taux actuels de 2,5% afin de garantir des recettes pérennes à la Ville de Niederbronn-les-Bains.**

En effet, l'évolution défavorable des recettes du Casino (de nouveau -10% en moyenne depuis le début de la saison 2011) contraint à proposer au Conseil Municipal cette hausse des taux. Cette augmentation, seulement la 3<sup>ème</sup> depuis 1995, reste dans des proportions raisonnables afin de ne pas grever de façon disproportionnée les revenus des ménages. Cependant, y

renoncer serait à la fois recourir à l'emprunt dans une plus forte mesure et mettre en péril la qualité des services proposés aux Niederbrannois.

En parallèle, diverses mesures seront à étudier précisément au courant de l'exercice 2011 :

- Rechercher de nouvelles recettes (y compris par la vente ou la valorisation des produits domaniaux)
- Réajuster certains tarifs de service publics (en particulier la grille tarifaire du Moulin 9 pour y intégrer les obligations en matière de sécurité incendie et assistance aux personnes) afin de faire porter l'effort par les usagers du service et non l'ensemble des contribuables,
- Diminuer le recours à des saisonniers
- Augmentation de la taxe sur l'électricité : revenir au taux maximum de 8 %. En effet la délibération du 13 décembre 2010 ayant été prise trop tardivement, elle n'a pas pu être prise en compte pour les taxes 2011. En outre, les modalités de calcul ayant changées, il est proposé au Conseil Municipal d'en débattre ultérieurement.
- Envisager le non remplacement de certains agents et mutualiser certaines compétences,
- Réduire le niveau de dépense sur le poste fêtes et cérémonies,
- Contenir raisonnablement l'évolution des subventions directes aux associations (notamment OT/SI).

M. le Maire rappelle les propositions du DOB, avant de présenter l'évolution des bases pour l'année 2011. En outre, il fait le point sur les reversements communautaires. Enfin, avant de débattre, M. le Maire rappelle que, dans le cadre du DOB, de nouvelles recettes, à hauteur de 80.000 € avaient été sollicitées. Plusieurs pistes sont en cours d'étude : ventes immobilières, grille tarifaire des services, baisse des saisonniers, relèvement de la taxe d'électricité, réduction du train de vie de la mairie, gel des subventions aux associations....

Du fait de cet effet base, M. le Maire propose une augmentation de 2.5 % et lance le débat.

M.BURT rappelle qu'il s'était abstenu lors du DOB, trouvant l'augmentation de 5 % des taux trop importante. Cependant, du fait de la situation financière de la commune et d'une augmentation limitée 2,5 %, il indique approuver cette proposition.

Sur une question de M.SCHNEIDER, M. le Maire indique que, durant les périodes fastes, une baisse des taux avait été envisagée, mais que la Ville avait préféré opter dans des équipements et des animations en direction des Niederbrannois. Il est très rare de voir les taux baisser.

M. le Maire précise que malgré cette hausse, la Commune reste en dessous des moyennes nationales et départementales. De même, du fait de la suppression de la Taxe Professionnelle, M. le Maire annonce qu'il faudra être attentif aux critères de répartition au niveau communautaire.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 1er avril 2011,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2011,

Vu la fiche analytique N° 1259 présentant l'évolution des bases d'imposition des 3 taxes directes locales 2010 à 2011,

En complément de la proposition du Conseil Municipal du 31 janvier 2011 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

**constate :**

- a) une progression des bases d'imposition de 3,58 % qui passent, hors taxe professionnelle, de 8 396 735 € en 2010 à 8 697 600 € en 2011,

**décide à l'unanimité :**

- b) d'augmenter uniformément en 2011 les taux d'imposition des trois taxes (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière bâtie, Taxe Foncière non bâtie) de 2.50%, et de les fixer comme suit :

Nature des taxes	Taux communaux 2010	Taux communaux 2011
Taxe d'habitation	15,01 %	15,39 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,12 %	14,47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,36 %	61,87 %

**7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2011.**

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2011**

**Présentation des dépenses et recettes reportées de l'exercice 2010.**

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2010 non mandatées et à reporter sur l'exercice 2011 s'élèvent à :

**2.200.000 €**

soit environ 36,37 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2010 (6.048.500 €).

Les reports de dépenses les plus importants concernent :

- Acquisition de la Gare + autres opérations immobilières : 112.600 €
- Aménagement des vestiges – Place Jean Marchi : 320.600 €
- Programme de gros entretien VRD et éclairage public : 499.200 €
- Transformation du POS en PLU : 30.800 €
- Programme en matière de développement durable : 51.000 €

- Modernisation du Moulin 9 : 1.108.400 €

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31/12/10 pour un montant de 971.600 €

## Dépenses de fonctionnement

Pour la **section de fonctionnement** et par comparaison aux prévisions budgétaires 2010, **les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6.926.500 €** par rapport à une prévision 2010 totale de 6.788.700 € (autofinancement compris)

- **Les charges à caractère général** (chapitre globalisé 011) passent d'une prévision de 1.972.330 € en 2010 à 2.038.300 € pour 2011.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2010 était de 1.943.718,76 €.*

*Cet article retrace des dépenses fluctuantes par nature (énergie, fluides, petites fournitures etc...). Un ajustement sera opéré au stade du BS en cas de nécessité.*

- **Les charges de personnel** (chapitre globalisé 012) passent d'une prévision de 2.861.570 € en 2010 à 2.883.850 € en 2011, soit une progression de 0,77 %.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2010 était de 2.794.657,73 € et aura représenté 46,76 % des dépenses de fonctionnement réelles.*

- **Les charges de gestion courantes** (chapitre 65) recouvrent pour la part la plus importante, les contributions obligatoires aux organismes intercommunaux (PNRVN, SDIS, SIVU du Wintersberg, Syndicat Zinsel du Nord) mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature).

Ce poste est ainsi estimé à 1.043.200 € pour 2011 en nouvelles prévisions (contre 1.083.100 € en 2010), soit une minoration de 39.900 €.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2010 était de 1.072.906,74 €.*

*La prévision de dépenses est réduite depuis 2010 en raison de la reprise en gestion directe du Moulin 9. Il n'y a plus de subvention d'exploitation à verser, ni de mise à disposition du personnel à constater. Ces deux postes de dépenses auront représenté 261.000 € en 2009.*

*Les subventions 2011 ne reprennent plus le versement au COCF avec 25.000 € pour l'organisation du Triathlon, ni de subvention exceptionnelle à l'Association de Gestion du relais Culturel (10.000 €).*

*Si la prévision de contribution vers le S.IV.U du Massif du Wintersberg est prévue à la hausse (165.000 € contre 145.000 € en 2010), celle pour le S.D.I.S. est relativement équivalente avec 161.000 €.*

<p><b>Ainsi, la prévision totale des DEPENSES DE GESTION DES SERVICES est en hausse de 0,50 % au stade du budget primitif.</b></p>
--

- **Les charges financières** (chapitre 66) sont en nette progression, et s'établissent à 208.400 € contre à 135.200 € en 2010.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2010 aura été de 112.746,81 €.*

*La charge de l'intérêt de la dette est en progression cette année en raison des emprunts contractés en 2010.*

*Une réserve de crédit est prévue en cas de mobilisation de la ligne de trésorerie (4.500 €).  
Ce poste ne représente néanmoins que 3,35 % des dépenses réelles de fonctionnement.*

L'annuité de la dette s'élèvera en 2011 à 507.849 € dont 359.099 € au titre du capital (dépenses d'investissement) et 148.749 € au titre des intérêts (dépenses de fonctionnement).

- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) s'établissent à 52.700 € par rapport à 80.050 € en 2010.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2010 aura été de 33.521,43 €, et portait essentiellement sur le versement d'une subvention d'exploitation exceptionnelle au Budget Annexe Camping.*

*Le crédit proposé de 52.700 € porte sur un dernier déficit à intégrer (49.000 €) provenant d'anciennes tranches du lotissement Heidenkopf, mais également sur des écritures d'ordre entre sections de Fonctionnement et d'Investissement.*

- **Les charges d'amortissements** (chapitre 68) s'établissent à 255.800 € par rapport à 260.000 € en 2010 (réalisé 257.453,40 €).

⇒ OBSERVATION :

*Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement pour les biens et matériels concernés et vient participer à l'autofinancement des investissements.*

*Elle contribue à former une part de l'autofinancement direct des dépenses de fonctionnement.*

*Pour mémoire, seuls les biens renouvelables font l'objet d'un amortissement. Les travaux de voirie ou les investissements immobiliers ne sont en effet pas amortissables par les communes.*

\*\*\*\*\*

## Recettes de fonctionnement

**Les prévisions totales de recettes s'élèvent à 6.926.500 € par rapport à une prévision de 6.788.700 € en 2010 et une réalisation de 6.884.547,81 €**

- **Les produits des services et du domaine** sont estimés à 1.290.950 €, par rapport à 1.204.900 € en 2010.

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2010 était de 1.190.488,08 €.*

*La hausse des prévisions porte essentiellement sur l'intégration des recettes du Moulin 9 (90.000 €), les ventes de produits forestiers, la reprise de la facturation des frais d'entretien du Parc du Casino (20.000 €).*

*Les principaux postes de recettes sont :*

- *les coupes de bois + menus produits pour une estimation de 195.000 €,*
- *le produit des entrées à la piscine pour une estimation de 460.000 €,*
- *la location de la chasse pour 40.450 €,*
- *les recettes spectacles du Moulin 9,*
- *les remboursements de frais pour plus de 322.500 € (avantages en nature associations, récupération sur charges, etc...)*

- **Les impôts et taxes** (y compris le prélèvement sur le produit des jeux) sont évalués à 3.857.700 € **avec une prévision limitée à 1.350.000 € pour le produit des jeux contre 1.400.000 € en 2010.**

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2010 était de 3.652.119,12 €.*

*Ce poste de recettes est donc globalement en hausse par rapport à 2010 car il tient compte du projet d'ajustement des taux des taxes locales, d'une recette complémentaire sur les droits de mutations et de la taxe de séjour.*

- **Les dotations et subventions** s'élèvent à 1.268.700 € par rapport à 1.196.800 € en 2010,

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2010 était de 1.460.444,62 €.*

- **Les autres produits de gestion courante (loyers versés)** sont estimés à 462.950 €, en recul par rapport à 2010 (494.850 €).

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2010 était de 449.537,18 €, et comportait notamment le reversement de l'excédent du Budget Annexe les Prés (99.300 €).*

*Le recul est partiellement compensé par les loyers des bâtiments communaux, et la récupération auprès des agents des frais relatifs au chèque déjeuner.*

**L'autofinancement prévisionnel dégagé pour l'exercice s'élève au stade prévisionnel à 441.550 €, auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements pour 258.500 €, soit un total de :**

**700.500 €**

### **Les orientations du programme d'investissement**

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2011.

Il convient de relever que le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit 1.668.000 € de dépenses nouvelles.

Le programme d'investissement s'appuie sur les orientations prioritaires définies comme suit :

#### **Aménagement des vestiges – Place Jean Marchi**

Poursuite des travaux de mise en valeur des vestiges archéologiques Place Jean Marchi.

En 2010, les crédits affectés à cette opération ont porté sur 416.600 € TTC, dont 308.600 € sont reportés sur 2011.

#### **La restructuration et l'extension de la Maison des Arts et des Congrès.**

L'enveloppe financière réservée à ce projet en 2011 portera sur un montant de 1.180.700 € TTC, dont 1.108.400 € de reports 2010 inclus.

En plus des travaux, ce crédit comporte l'acquisition de nouveau matériel son et lumière, des chaises, mobilier et matériel informatique.

#### **Poursuivre un effort d'investissement conséquent de remise à niveau des voiries communales et de l'éclairage public**

Au titre de la voirie communale, les programmes annoncés en 2009 sont achevés.

Pour 2010, les études et travaux suivants sont proposés :

- renouvellement du marché à bon de commande de gros entretien de voirie.
- poursuite de l'aménagement de la partie urbanisée de la rue de la forêt pour permettre le projet de lotissement (271.700 €).
- aménagement de la rue de la ferme (enveloppe de 416.500 € en 2011 dont 48.350 € de reports .
- poursuite du programme de renouvellement de l'éclairage public dans les quartiers du Montrouge (85.200 €, dont 55.200 € de reports),
- poursuite de l'aménagement de l'Allée des Tilleuls (éclairage public et voirie) avec une enveloppe de 110.300 € de reports.
- aménagement du rond-point de la Rue de Ecoles et de la Rue des Pêchers (marché à bons de commande),
- l'engagement d'une étude d'aménagement de la Route de France /entrée du Cimetière

### **Poursuivre l'équipement des services et entretenir le patrimoine immobilier.**

Au stade du budget primitif les demandes en équipements suivants sont proposées afin de moderniser le fonctionnement de la collectivité, remplacer des matériels obsolètes, mettre aux normes des installations après contrôle ou réaliser des travaux d'entretien.

- Remplacement de matériels informatiques et acquisition de logiciels et de mobilier (21.650 € dont 4.350 € de reports),
- Travaux de mises aux normes électriques dans différents bâtiments communaux (5.000 € T.T.C.),
- Aménagement de locaux sanitaires dans le bâtiment 5 rue des Juifs dans le cadre de la location du Réseau d'Animation Intercommunale (11.000 € de reports)
- réfection du chéneau de toiture de l'Hôtel de Ville (30.000 €)
- rénovation de la toiture de la Maison de l'Archéologie pour 150.000 €
- mise en place d'une détection intrusion à la Maison de l'Archéologie (15.000 €)
- remplacement de matériels obsolètes aux Aqualies et matériel complémentaire pour 30.300 €
- acquisition de matériel pour les Services techniques (panneaux de signalisation, tondeuse, saleuse, sécurisation du matériel) pour une enveloppe de 38.000 €
- Extension du réseau de vidéo-protection, avec une première tranche de 30.000 €

### **Programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable dans différents domaines.**

Avec la construction de la chaufferie au bois collective et le réseau de chaleur, la commune s'est engagée dans une politique volontariste de privilégier les énergies renouvelables.

Un crédit de 120.000 € TTC, dont 51.000 € de reports, est à nouveau inscrit pour l'exercice 2011. Les travaux pris en compte porteront sur :

- travaux d'optimisation de la ressource énergétique

- remplacement d'une 1<sup>ère</sup> tranche des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville.

<p style="text-align: center;"><b>Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour préparer l'avenir mais également valoriser l'existant.</b></p>
--

Le patrimoine bâti communal non affecté demeure important et une valorisation de certains éléments serait à envisager.

En 2011, le patrimoine sera complété par l'acquisition de la gare désaffectée pour 100.000 €, auxquels il convient d'ajouter les frais de mise en place d'une clôture et de la condamnation de la baie vitrée donnant sur le quai.

La cession de l'ancienne maison de garde barrière a été concrétisée en 2010, et il est envisagé en 2011 de céder l'immeuble GLASS et la Maison GERBER rue à l'ancienne Gare. Une recette prévisionnelle de 300.000 € est pour l'instant inscrite au budget.

Les Services des Domaines procéderont prochainement à une réactualisation de la valeur de chaque immeuble.

L'ancien foyer Rue de la Concorde ainsi que les terrains attenants pourraient également être valorisés en faisant appel à un bailleur social.

Les crédits sont répartis au sein des différents programmes conduisant à une prévision de dépenses d'investissement de (reports et opérations nouvelles) :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	1.000 €	369.000 €	370.000 €	2.100 €	2.483.800 €	2.485.900 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	112.600 €	3.000 €	115.600 €	- €	359.800 €	359.800 €
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	4.350 €	17.300 €	21.650 €	- €	- €	- €
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	18.400 €	41.350 €	59.750 €	- €	- €	- €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	- €	172.500 €	172.500 €	3.800 €	2.400 €	6.200 €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	1.500 €	30.600 €	32.100 €	- €	- €	- €
108	Action sociale	Travaux à la Crèche halte-garderie	- €	4.300 €	4.300 €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	37.400 €	30.300 €	67.700 €	5.200 €	- €	5.200 €
110	Tourisme	Affectation des actifs immobiliers au Budget Annexe du Camping du Heidenkopf	- €	7.500 €	7.500 €	- €	- €	- €
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices culturels et du cimetière	- €	10.000 €	10.000 €	- €	- €	- €
112	Celtic	Travaux dans le secteur Celtic - Alsabail	- €	10.000 €	10.000 €	- €	- €	- €
113	Projet urbain et Vestiges	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	320.600 €	13.600 €	334.200 €	349.400 €	- €	349.400 €
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	499.200 €	618.700 €	1.117.900 €	49.900 €	- €	49.900 €

115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et SIG	2.000 €	-1.000 €	1.000 €	- €	- €	- €
116	Lotissement Heidenkopf	Travaux et cession de parcelles	- €	- €	- €	- €	45.900 €	45.900 €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	8.000 €	84.000 €	92.000 €	- €	2 700 €	2 700 €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	- €	50.000 €	50.000 €	2 100 €	- €	2.100 €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	4.750 €	18.850 €	23.600 €	- €	- €	- €
162	PLU	Plan Local d'Urbanisme	30.800 €	20.000 €	50.800 €	8.400 €	- €	8.400 €
163	Développement Durable	Investissements en matière de développement durable	51.000 €	115.700 €	166.700 €	- €	1.800 €	1.800 €
164	Modernisation LARC	Etudes et travaux LARC	1.108.400 €	72.300 €	1.180.700 €	550.700 €	20.000 €	570.700 €
	<b>TOTAUX</b>		<b>2.200.000 €</b>	<b>1.688.000 €</b>	<b>3.888.000 €</b>	<b>971.600 €</b>	<b>2.916.400 €</b>	<b>3.888.000 €</b>

Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à

**3.888.000 €**

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) sera financée à hauteur de :

- **697.350,00 €** par l'épargne et les amortissements issus de la section de fonctionnement soit 17,94 %,
- **244.624,37 €** au titre de l'excédent d'investissement de 2010, soit 6,29 %
- **651.170,93 €** résultant de l'affectation du résultat 2010, soit 16,74 %
- **449.050,00 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, TLE) soit 11,55%,
- **1.460.404,70 €** par les subventions, participations et cessions immobilières, et autres opérations d'ordres, soit 37,56 %,

**et un emprunt d'équilibre de 385.400 € représentant 9,92 % des sources de financement.**

**A noter :** des subventions devant encore faire l'objet de notifications, les inscriptions budgétaires seront modifiées en conséquence le moment venu, et viendront réduire le recours à l'emprunt.

Sur ce point, M. le Maire précise que ce Budget Primitif sera ajusté en fonction des recettes issues de la Casino. Sur l'allée des Tilleuls, les retards sont dus à l'intervention provisoire et tardive de France Telecom.

Sur une question de M.BURT, M.BONNEVILLE indique que les ventes immobilières concernent les immeubles GLASS et GERBER. Quant à la gare, M. le Maire précise avoir signé l'acte de vente et plafonné les travaux de sécurisation intérieure à 17.000€ HT. Une destination devra lui être trouvée.

Quant au site BLOCH, M. le Maire indique qu'il a demandé aux services d'écrire un courrier au Conseil Général pour dénoncer la mise en péril. Sur la destination du site et devant les difficultés de classement de ce site du fait des contraintes (Natura 2000), M. le Maire précise qu'il proposera de conserver le classement actuel.

Enfin, M. le Maire informe que De Dietrich thermique souhaite vendre le bâtiment dit « L'Hexagone ».

## BUDGETS ANNEXES PRIMITIFS 2010

Ils sont au nombre de 5 pour l'exercice 2011.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 387.500 € H.T. en fonctionnement
- 650.934,95 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 120.000 € H.T. est prévu pour les frais d'études actuellement en cours par la SEMHA. Ces études étant préfinancées dans le cadre du mandat confié, la prévision budgétaire ne sera exécutée que si le projet n'est pas poursuivi.

Un crédit complémentaire de 3.700 € H.T. est également prévu pour des levées topographiques.

Le déficit d'investissement 2010 s'élevant à 263.534,95 € est reporté, tandis que l'excédent de fonctionnement de 46,09 € est reporté en investissement.

L'ensemble des dépenses et opérations de stocks sont financées par un emprunt d'équilibre de 387.188,86 €.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PRES***

Ce budget devait être clôturé en 2010 après le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal, mais un reliquat de TVA contraint à passer des écritures d'ordre sur l'exercice 2011.

Un crédit minimal de 50,00 € est ainsi prévu en dépenses et recettes de fonctionnement.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 1.690.050 € en fonctionnement
- 1.807.050 € en investissement

Outre les opérations de stocks, les dépenses de fonctionnement reprennent les honoraires et travaux d'aménagement prévus, les intérêts des deux prêts souscrits pour cette opération.

### ***LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 295.000 € en fonctionnement
- 61.351,65 € en investissement reports compris.

Le nouveau contrat d'exploitation d'une durée de 56 mois a été confié à COFELY depuis la mi-October 2008.

Des travaux d'optimisation des équipements sont prévus en section d'investissement à hauteur de 12.150 € H.T.

Les amortissements pratiqués sur les bâtiments et les équipements depuis 2009 représenteront 39.200 € en 2011, mais seront compensés par l'amortissement obligatoire des subventions d'investissement perçues pour la réalisation de l'équipement (28.000 € à compter de 2011).

## **LE BUDGET ANNEXE D'EXPLOITATION DU CAMPING**

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 58.800 € H.T. en fonctionnement
- 126.500 € H.T. en investissement, reports compris.

Les dépenses de fonctionnement comportent essentiellement les frais de personnel, et les fournitures nécessaires à l'entretien du camping, financées par les redevances campeurs.

La section d'investissement comporte un crédit pour l'acquisition de tentes et roulottes (80.000 € H.T.), l'aménagement de toilettes (5.000 € H.T) et l'aménagement de l'aire de jeux (report de 2010).

En 2010, une subvention exceptionnelle de 30.000 € avait été versée par le Budget principal en vue du financement des aménagements et équipements prévus.

Sur une question de M. BURT, M. le Maire et M. BONNEVILLE font le point sur les demandes de subvention. Sur cet équipement, la priorité est donnée à la réfection des sanitaires et dans la mesure des possibilités financières sur un investissement original type roulotte.

<b>L'ETAT DE LA DETTE ET PROPOSITIONS D'EMPRUNTS 2011</b>
---

Au titre du budget principal, l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'élève à 4.007.332,68 €, soit 895 € par habitant contre 647 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2010, sachant que trois emprunts ont été souscrits en 2010 à hauteur de 1.430.000 €.

Au stade du budget primitif, le recours à l'emprunt est estimé à 385.400 € pour le budget principal.

M. le Maire ne disposant pas de délégation du Conseil Municipal en matière de passation d'emprunts, la passation d'un contrat fera l'objet d'une délibération particulière du Conseil Municipal après consultation des établissements bancaires.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 31 Janvier 2011,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 04 Avril 2011,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs 2010,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, des budgets,

Après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité**

a) le budget principal à un montant total de 10.814.500 € dont 3.888.000 € en investissement et 6.926.500 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des 3 impôts directs locaux de 2 166 629 € y compris le produit du reversement de la taxe professionnelle, et le produit de l'emprunt de 385.400 € pour le financement de l'investissement, le virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 441.550 €,

**adopte à l'unanimité**

b) le budget annexe lotissement GRIES à un montant de 1.038.434,95 € équilibré,

**adopte à l'unanimité :**

c) le budget annexe lotissement des PRES à un montant de 50,00 € équilibré,

**adopte à l'unanimité**

d) le budget annexe lotissement de la FORET à un montant de 3.497.100 € équilibré,

**adopte à l'unanimité**

e) le budget annexe Chaufferie au bois à un montant de 356.351,65 € équilibré, dont 11.000 € de dépenses d'investissement reportées,

**adopte à l'unanimité**

f) le budget annexe Camping Municipal du Heidenkopf à un montant de 185.300 € équilibré, dont 20.500 € de dépenses d'investissement reportées et 3.900 € de recettes d'investissement reportées.

**8. Moulin 9 - Avenants aux marchés de travaux.**

M. le Maire expose :

Il est proposé d'examiner les projets d'avenants suivants :

	Entreprise	Montant du marché H.T.	Avenant H.T.	Observations	% d'évolution
Aménagement Voirie extérieure	Ets Thierry MULLER	29.236,50€	+ 5.600.05 €	Divers aménagements (caniveaux, enrobés,	+19,15%

				bordures)	
Parquets	Ets SINGER	36.687,35€	+ 522.00 €	Pose d'un joint de dilation aluminium	+1.42%
Menuiserie extérieure	Ets GREMMEL	81.425 €	+2 385.00€	Remplacement vitrage existant AGORA	+2,93%
Couverture/Etanchéité	Ets RIED ETANCHE	133.613,80 €	+ 708.83€	Remplacement système de désenfumage sur lanternaux existants	+0,53%
Menuiserie intérieur	Ets JUNG	71.986,60 €	+ 6 266.02€	Divers travaux suite aux demandes du bureau de contrôle	+8,70%
Platrerie	Ets RUCH	40.003,84 €	+ 2047.29€	Pose cloison coupe-feu dans le local régie	+5.12%
<b>TOTAL AVENANTS H.T.</b>			<b>+ 17.529.19 €</b>		
<b>TOTAL AVENANTS T.T.C.</b>			<b>+ 20.964,91 €</b>		

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés de travaux de restructuration du Moulin 9 dans les conditions décrites ci-dessus, pour un montant global de 17.529.19 € H.T., soit 20.964,91 € T.T.C.

### **9. Bilan 2010 du CCAS et subvention de fonctionnement 2011.**

L'Adjointe au Maire, Mme WEISS, expose :

Le bilan 2010 laisse apparaître un solde d'exécution positif de 2.530,65 €.

Il convient de relever le reversement élevé au titre des « orphelins » provenant du Casino pour 6.601,95 €, ainsi que le don exceptionnel d'une association à hauteur de 3.698,22 €.

Un rapport d'activités du CCAS et du service Qualité de Vie est joint en annexe.

Le projet de budget 2011 du CCAS tient notamment compte en dépenses des inscriptions suivantes :

- 34.000 € de frais de personnel mis à disposition du budget général (25 % du poste Etat-Civil Vie Sociale et 66 % du poste d'animatrice Qualité de Vie),
- 17.700 € au titre des colis de Noël des personnes âgées (montant individuel fixé à 25 € par colis)
- 4.500 € au titre des secours d'urgence et des prestations " tickets service ",
- 2.000 € au titre des secours mensuels,
- 4.000 € au titre de diverses subventions à des associations œuvrant dans le domaine social.

Afin d'assurer la cohérence des compétences exercées, le CCAS prend en charge, les dépenses et recettes liées aux activités du groupe Qualité de Vie à destination des seniors.

Ainsi, le budget est désormais présenté sur la base de deux fonctions : action sociale et qualité de vie.

Le budget étant néanmoins commun, la participation de la commune n'est pas distinguée.

DEPENSES		RECETTES PROPRES
ACTION SOCIALE	40.600 €	19.100 €
QUALITE DE VIE	46.550 €	9.500 €
PARTICIPATION COMMUNE	- €	58.550 €
<b>TOTAL</b>	<b>87.150 €</b>	<b>87.150 €</b>

L'équilibre du budget 2011 du CCAS est obtenu grâce à une subvention prévisionnelle de la Ville pour un montant de 58.550 €, dont 34.000 € au titre de la mise à disposition de personnel.

Les produits propres aux deux activités sont essentiellement constitués d'une part des concessions au cimetière (3.000 €), du produit de la caisse des orphelins provenant du Casino.

Les activités Qualité de Vie sont financées à 50% par les bénéficiaires (hors frais de personnel) pour une recette estimée à 9.500 €.

Le budget total est équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 87.150 €

.Mme WEISS lance un appel aux candidatures de bénévoles pour les visites à domicile et assure, qu'en collaboration avec Mme WENDLING, une formation en interne pourrait être dispensée.

Sur une demande de précisions de M. BURT, elle indique que l'équipe se compose de 12 visiteurs à domicile et que la majorité des bénéficiaires sont originaires de la Communauté de Communes.

Sur les colis de Noël, Mr BURT demande s'il est possible d'augmenter le forfait. Sur ce point, Mme WEISS indique que le contenu dépend du fournisseur et remarque que de plus en plus de bénéficiaires laissent leur colis pour les plus nécessiteux.

Sur le contenu, Mr BURT aimerait plus de produits du terroir. Mais avec 25 €/colis, il est difficile de faire mieux.

Mr le Maire remercie Mme WEISS et le groupe « Qualité de Vie » pour la qualité du travail réalisé.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2011 du CCAS par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

- a) d'attribuer au profit du CCAS au titre de l'exercice 2011 une subvention d'équilibre de 58.550 €,
- b) de maintenir la répartition du produit des concessions de cimetière à hauteur de 1/3 au profit du CCAS et 2/3 au profit du budget communal.
- c) d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2011, chapitre 65.

**10. Bilan 2010 et subvention de fonctionnement et d'investissement 2011 à l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs.**

Sur ce point, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de cet exercice, l'OT/SI présentera son budget en Commission pour adoption en Conseil Municipal, avant adoption en Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme. En outre, il précise que du fait des contraintes budgétaires, ce budget a été revu à la baisse par rapport à la demande initiale.

Conformément à la nouvelle convention d'objectifs du 11 décembre 2009 liant l'OT/SI et la commune renouvelée pour 5 ans, l'association a produit un bilan d'activité complet faisant ressortir les données principales d'exploitation et un certain nombre de données permettant d'évaluer son action.

Les bilans financiers incluant le prévisionnel 2011 et les données principales d'exploitation sont joints aux présentes.

Les principales données relatives aux missions de l'OT/SI se déclinent comme suit :

- Développement du site Internet comme outil indispensable de communication et de promotion, qui connaît par ailleurs une hausse de 30% de sa fréquentation.
- Organisation du 4<sup>ème</sup> Marché de Pâques (1000 visiteurs)
- 25<sup>ème</sup> édition de la Nuit Artisanale. Sur ce point, des mesures seront prises pour limiter les déficits de ce type de manifestations.
- Marché de Noël
- Une légère augmentation de la fréquentation touristique (+2.9), essentiellement de touristes étrangers (+13.9%)
- Une légère augmentation des demandes de documentation (+2.6% essentiellement de la part d'une clientèle étrangère ou en provenance de départements, autres que les départements alsaciens)
- Renforcement de demandes de documentation par mail (+15%) au détriment des autres supports (-49% pour le courrier ey -11% pour les envois postaux)

Il ressort du bilan financier 2010 de l'OT/SI les éléments suivants :

- Budget global 2010

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE</b>
<b>Prévu</b>	370.000 €	370.000 €
<b>Réalisé</b>	365.448 €	340.374 €

**soit un déficit d'exploitation de 25.074 € (5.397 € en 2009).**

N.B / les avoirs bancaires de l'OT/SI s'élèvent au 31/12/2010 à 41.730,54 €, dont à déduire 34.200 € au titre des dépenses engagées, compensés par 5.164 € de recettes en attente.

- Le bilan 2010 de la Nuit Artisanale s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE</b>
<b>Réalisé</b>	41.198,02 €	41.198,02 €

et présente un déficit de 8.534,24 €.

- Le bilan 2010 du Marché de Noël s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE</b>
<b>Réalisé</b>	33.764 €	33.764 €

Sur ce point, M. le Maire indique que ce déficit est semblable à d'autres marchés de Noël, moins aboutis que celui de Niederbronn-les-Bains.

Cette animation génère 5.640 € de recettes propres, le solde, soit 28.124 € est prélevé sur le budget de fonctionnement de l'OT.

\*  
\* \*

Le budget prévisionnel 2011 est équilibré en dépenses et en recettes à

**389.500 €**

soit une progression globale de 5,27 % par rapport au prévisionnel 2010 (370.000 €).

Cette progression, par rapport au budget prévisionnel de 2010, se répartit comme suit au niveau des dépenses :

- + 13.700 € de dépenses au titre des animations et de promotion (publication et site internet compensée partiellement par une réduction du budget animation et décoration), soit 12,13 % d'augmentation ;
- + 9.600 € de dépenses au titre des frais de personnel, soit 5,42 % d'augmentation ; Ce poste de dépenses ayant été sous-estimé en 2010 (172.991 € réalisés en 2010 contre 166.000 € prévus ;

hausse compensée par une baisse des frais de locations, affranchissement et téléphonie, et l'ajustement des amortissements.

et au niveau des recettes :

- + 1.100 € pour les ventes (cartes, livres, boutique...)
- + 2.800 € pour les participations aux animations, dépliants, cotisations et ventes de forfaits...
- + 16.600 € de recettes au titre des participations (Ville et CCPN), soit + 5,38 %

Il convient de noter que depuis 2007, la CCPN prend en charge directement un certain nombre de dépenses relatives à des actions de promotion du territoire (dépliant), et qu'à ce titre, la commune de Niederbronn-les-Bains a consenti un transfert de charges de 11.209 €.

Il y a également lieu de tenir compte de l'intervention régulière des agents des Services Techniques pour la mise en place du matériel et du mobilier nécessaire dans le cadre des animations.

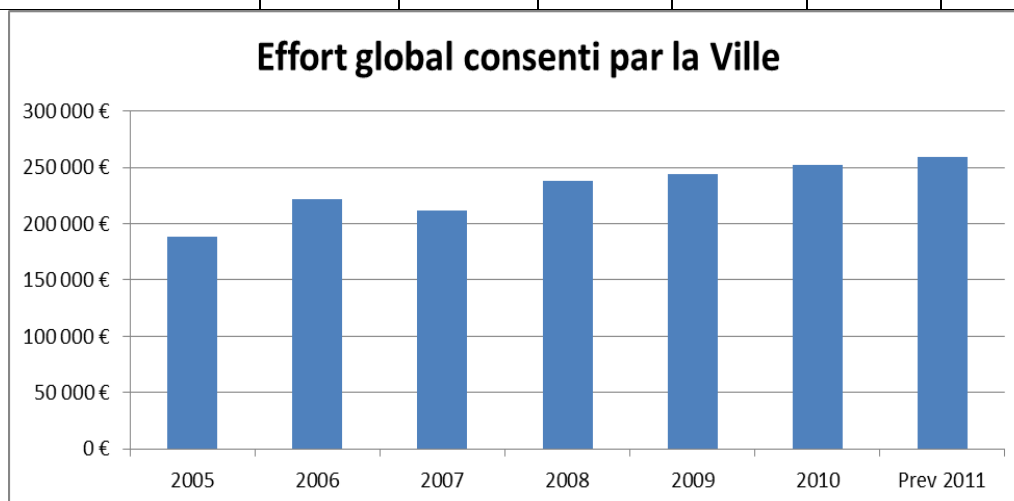
La demande de subvention s'articule comme suit :

- **40.831 €** au titre du reversement de l'intégralité de la taxe de séjour par rapport à 23.251 € en 2010 (90% de la taxe récoltée),
- **15.157 €** provenant du reversement par la commune de 0,25 % du produit brut des machines à sous par rapport à 18.498 € en 2010,

- **185.412 €** de subvention de fonctionnement conformément aux engagements figurant dans la convention de 2010,
- **6.200 €** de subvention d'investissement,

Depuis 2005, l'effort consenti par la ville s'établit comme suit :

Nature	2005	2006	2007	2008	2009	2010	prév 2011
Subvention de fonctionnement	113 000 €	157 244 €	144 975 €	160 740 €	169 929 €	188 251 €	185 412 €
Reversement taxe de séjour (100% de la taxe de séjour depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010)	37 593 €	29 080 €	33 302 €	29 310 €	30 203 €	23 251 €	40 831 €
Subvention cahier des charges Casino	30 266 €	29 394 €	26 326 €	25 464 €	22 268 €	18 498 €	15 157 €
<b>TOTAL SUBVENTION MENSUALISEE</b>	<b>180 859 €</b>	<b>215 718 €</b>	<b>204 603 €</b>	<b>215 514 €</b>	<b>222 400 €</b>	<b>230 000 €</b>	<b>241 400 €</b>
Subvention d'investissement + travaux	8 000 €	6 000 €	7 000 €	11 000 €	10 000 €	2 012 € 5 951 €	6 200 €
Impact transfert de compétence CCPN	0 €	0 €	0 €	11 209 €	11 209 €	11 209 €	11 209 €
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>prév 2011</b>
<b>Effort global consenti par la Ville</b>	188 859 €	221 718 €	211 603 €	237 723 €	243 609 €	249 172 €	258 809 €



En reprise des travaux de Commissions, M. le Maire indique qu'un travail de pédagogie sera à faire auprès des socioprofessionnels pour développer de nouvelles recettes à l'OT/SI par rapport au travail de qualité réalisé.

Sur la promotion d'évènements communaux (ex : Rêves de Mômes ou Nuit des Musées), M. le Maire s'engage à intervenir pour une meilleure visibilité sur le site de l'OT/SI.

Dans le cadre de la procédure de classement, l'OT/SI devra se donner les moyens pour atteindre les objectifs en termes de jours d'ouverture et de prestations d'accueil à offrir aux touristes (exemple : accueil trilingue).

### DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à sa note de présentation du 1er Avril 2011,

Vu la convention du 11 décembre 2009 relative à l'exercice de la mission d'accueil touristique à Niederbronn les Bains,

Vu les pièces justificatives produites par l'OT/SI, à savoir le bilan d'activités, le compte d'exploitation 2010 et le budget prévisionnel 2011 avec les états de développement,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à la majorité des voix :**

(moins 4 abstentions : M. BURT, Mme BRENDEL-KOEHLER, M. BLAISE,  
M. VANOVERBEKE)

a) d'attribuer pour l'exercice 2011 à l' OT/SI de Niederbronn-les-Bains et sa région une aide prévisionnelle globale de 241.400 € à comparer à celle de 2010 de 230.000 € (hors investissement),

b) de verser une subvention de fonctionnement mensualisée dans les conditions suivantes :

- un montant de 241.400 €, déduction faite d'une avance de 45.000 € déjà versée pour Janvier, Février et Mars 2011, soit un résiduel de 196.400 € sous forme de 9/12èmes de 21.822,22 €,
- versement d'un acompte de 3 x 15.000 € pour les mois de Janvier, Février, Mars 2012,
- versement au fur et à mesure des réalisations de la subvention d'investissement de 6.200 € sur présentation des justificatifs de dépenses,

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2011 aux articles 6574 et 2042.

**11. Bilan 2010 et Subvention de fonctionnement 2011 à l'OCSL.**

Monsieur le Maire précise que l'OCSL participera en 2011 à différentes manifestations :

- Nuit du feu
- Nuit Artisanale
- Forum des associations

La Montée du Wintersberg sera désormais organisée par les Vosgirunners. Pour assurer ces interventions, l'OCSL sollicite une subvention de 1.850 €. En outre, l'association a pour projet d'investir 4000 € dans l'achat de tentes, qui seront utilisées pour l'ensemble des manifestations associatives, et pour lesquelles la Ville de Niederbronn-les-Bains sera sollicitée à hauteur de 15%.

Mr KOTLENGA quitte la salle des débats.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 30 mars 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1.850 € à l'OCSL pour l'organisation de son programme de manifestation 2011.

Monsieur KOTLENGA reprend sa place.

**12. Bilan 2010 d'exploitation de la piscine des Aqualies.**

L'Adjointe au Maire, Mme WEISS, présente les points principaux du rapport d'activité élaboré par le Directeur des Aqualies.

- La fréquentation totale 2010 s'élève à 132.407 entrées soit une légère de baisse de 3,2 % par rapport à 2010, qui s'explique par une vidange de 2 semaines (au lieu d'une semaine) sur le mois de septembre (au lieu de décembre) et une météo très défavorable sur le mois d'août et le mois de décembre. Néanmoins, ce résultat est remarquable car il correspond à la 2<sup>ème</sup> meilleure fréquentation (après 2009) depuis 2005.
- Une fréquentation estivale plutôt bonne, malgré une météo très moyenne sur le mois août. Elle s'élève à de 33.370 en 2010, par rapport à 36.000 en 2009.
- La hausse des tarifs du 1<sup>er</sup> juillet 2010 a été bien acceptée par les usagers.
- Les entrées scolaires s'élèvent à 24.046 (stables) et 133 classes ont fréquenté l'établissement.
- Un bilan positif est à noter au niveau des activités. Les entrées « Associations », pour l'Aquagym-Niederbronn Détente et Passion Plongée sont stables. Si les activités adultes sont très légèrement en baisse (-8%) du fait d'une vidange prolongée et d'une météo défavorable, il convient de souligner une nouvelle augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école de natation (+8%), ainsi que de l'école de triathlon qui compte 27 enfants inscrits. De plus, on compte une vingtaine d'enfants de moins de 4 ans le samedi matin à l'activité Bamin'eau et 103 enfants ont fêté leur anniversaire aux Aqualies en 2010 (contre 115 en 2009).

- Une nouveauté : les formules avantageuses accordées aux membres du **Triathlon club des Vosges du Nord** depuis le printemps 2010 (20 h achetées= 30 h créditées ou 10 h achetées= 15 h créditées).
- La part des frais de personnel dans les charges de fonctionnement est stabilisée, même si une augmentation en volume est remarquée (+4.6%)
- Les recettes totales se sont élevées à 500.802 € (-5 %) et les dépenses à 905.368 € (+9.6%) pour former un déficit d'exploitation de 404.566 € (+33 %). Cette augmentation s'explique, certes, par la légère baisse de fréquentation, mais surtout par une hausse du prix de l'eau (+45%) alors que la consommation diminue (-16%) et des dépenses d'investissement plus importantes (45.700€) pour 2010 par rapport à 2009.
- Les consommations de fluide (à l'exception de l'eau) sont relativement stables (+ 0.2 % pour le chauffage, +1.5% pour l'électricité). Une enquête est en cours auprès du SDEA pour expliquer l'augmentation du poste « Eau ». A noter qu'une étude énergétique s sera réalisée sur 2011 afin de faire baisser les consommations.
- Aucun accident lié à l'eau n'a été déploré et seulement 5 incidents mineurs (type coupures, bosses) ont été relevés en 2010.
- Aucune incivilité et seulement 2 exclusions sont à déplorer en 2010, soit 0.003% des entrées.
- Près d'une quinzaine de manifestations exceptionnelles ont été organisées (soirée colorée, soirée Malibu Beach, location d'une structure gonflable...).

L'enquête de satisfaction menée en 2010 conclut à une satisfaction très importante de la quasi-totalité des usagers. Quelques points sont relevés au niveau de la taille de l'équipement en cas de forte affluence (parking, cabines) et de la signalisation d'accès à l'équipement.

Une étude de faisabilité en vue de la création d'un espace bien-être est en cours.

L'ensemble de l'équipe municipale félicite le Directeur et son équipe pour les résultats obtenus au niveau de l'exploitation de cet équipement de loisirs tant au niveau de la qualité d'accueil et d'animation qu'au niveau de la sécurité et du fonctionnement.

M. VANOVERBEKE, suite à une visite à la piscine, relève que la température des bassins était légèrement supérieure aux températures recommandées et qu'une économie pourrait être réalisée sur ce poste. Il félicite l'équipe pour l'accueil qui lui a été réservé.

Mme WENDLING indique qu'un diagnostic énergétique est en cours.

En outre, Mr le Maire précise que les conditions estivales de ces dernières semaines ont une conséquence directe sur la hausse de la température de l'eau.

**Le Conseil Municipal acte de la présentation de ce rapport.**

### **13. Bilan 2010 de la Maison de l'Archéologie et de la bibliothèque municipale.**

Mme WENDLING présente les bilans du Musée et de la bibliothèque.

## **MUSEE**

### **1. Animations**

- Samedi 15 mai 2010: Nuit des Musées, avec jeux, mosaïque géante, dégustations de spécialités romaines, table médiévale et visite nocturne de l'expéridrome (371 personnes)
- Samedi 18 et dimanche 19 septembre : Journées du Patrimoine « Un village gaulois » avec animations à l'expéridrome (démonstrations de combat et divers ateliers romains, dégustations romaines) et au musée avec des visites guidées (2577 personnes)
- Scolaires : en janvier, Forum des Métiers au lycée Schattenmann de Haguenau et en novembre au Lycée Charles de Foucauld à Schiltigheim. Dans le courant de l'année : 44 classes de primaire, 16 classes de collège, 11 centres aérés.
- Université : participation à la Journée des Master le 23 mars 2010

visite guidée : 15 groupes adultes (280 personnes) + toutes les animations externes : visite maison néolithique et jardin expérimental, sentier de Janus, centre-ville romain, Reichshoffen, Oberbronn, Taubensee, Liese, châteaux du Winsdein, casemate de Dambach et internes : conférences, atelier photographique, nocturnes au musée (442 adultes et 412 enfants)

### **2. Expositions**

- Du 2 septembre 2009 au 31 janvier 2010 : « Adolphe Malye, mon ami Monsieur Rouppert » (1152 visiteurs)
- Le 5 juin « Une journée de l'archéologie » en partenariat avec l'INRAP
- Du 7 novembre 2010 au 27 mars 2011 : « Exposition de Boecking » : présentation de plus de 12.000 pièces

### **3. Conférences**

- Journée des prospecteurs organisée par la DRAC à Niederbronn-les-Bains le 13 mars 2010 (30 adultes)
- Intervention de Monsieur Prévost-Bouré au colloque organisé par l'Association des Musées Locaux d'Alsace, le 6 Novembre 2010 au Mont-Saint-Odile sur le thème « Un musée sort de ses murs ».

### **4. Stagiaires :**

- ICE : Cédric PAUSCH et Jogoda MOSAKOWSKA (jusqu'en août 2010)

- Lycée : DUVERNEIX Laure (25/05-17/07) – HEILLIG Joëlle (15/03-02/04), KNOEPFLIN Laura (07/06-01/07) – WITTMER Michèle (15/03-02/04) – Clément HEINTZ – DANACI Funda (04/1-05/02), LIENHART Laetitia (11/01/05/02)
- Collège : SCHAFFHAUSER Robin (29/03-01/04), BUGRAHAN AKGUN (01/02-06/02), HERNANDEZ Pierre (15-20/03)
- Mission locale : Pascal LANG
- Université : Françoise BACKES-HOERNER (07/07-30/07)

## 5. Bilan physique

Année	Entrées musée	Evolution	Service éducatif	Evolution	Evolution Tout confondu
2006	919		870		
2007	981	+6,74%	1815	+114,94%	+56,28%
2008	912	-7%	1771	-2,42%	-4,04%
2009	4385	+380,81%	1849	+4,40%	+132,35%
2010	4691	+7%	2046	+11%	+8,07%

## 6. Remise du Sceptre d'Or du Développement Durable, l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques a récompensé le sentier Janus et l'expéridrome, réalisés en partenariat avec la commune d'Herxheim et grâce à des subventions PAMINA Interrerg.

Finalisation des installations sur 2010

## 7. Actions en direction des scolaires

La Maison de l'Archéologie a le plaisir d'accueillir régulièrement des écoles ABCM dans le cadre de sorties scolaires

## 8. Anniversaires au musée ;

## 9. Parutions

- Article dans la revue Archéologia en décembre 2010
- Article dans le bulletin de l'association ABCM Bilinguisme en mars 2010
- 8 Articles DNA pour le service Educatif

Mme WENDLING présente le fascicule pour la saison à venir et indique que les conseillers municipaux en seront destinataires.

## BIBLIOTHEQUE

L'accueil a été assuré, en plus de Vincent WAMBST et des stagiaires, par trois ATSEM : Mesdames Nicole BRUCKER, Martine MAGNUS et Caroline FRIESS. Madame Yasmina GALLEAU a été détachée une partie de l'année en raison des travaux au Moulin 9.

A noter : une partie (1/3 environ) des livres déposés par la Bibliothèque Départementale de Prêt est renouvelée tous les 3 mois.

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin a conseillé un « désherbage » des fonds propres, approuvé par le Conseil Municipal et qui a été effectué en janvier 2011.

Le fonds communal est agrémenté par le renouvellement constant de best-sellers.

Mardi : 16h – 18h  
 Mercredi : 10h – 12h et 16h – 18h  
 Vendredi : 14h – 18h  
 Samedi : 10h – 12h

Abonnement annuel adulte 7,20€, enfant 2,55€ et curiste 3,00€

### 1. Animations :

- Poursuite lecture de contes les samedis (185 enfants en 2010) par Madame WENDLING et avec un groupe de jeunes retraitées de l'Education Nationale :
  - accueil de plusieurs classes de primaires des environs ; écoles maternelles et Jardin d'Albin (au total 240 enfants)
  - Une exposition prêtée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin « Les mots de la Gourmandise » du 5 mars au 3 mai.

**A noter :** Interaction entre la bibliothèque et le musée lors d'animations communes. Lecture de conte+visite du musée ou ateliers pédagogiques

### 2. Stagiaires :

- Lycée : Mathieu FOURGEUX-Michèle WITTMER-Nagihan KONAY
- INFA Alsace : Katerina SUTTER (5 mois en alternance)

### 3. Bilan physique

Année	Inscriptions	Entrées totales	Evolution des inscriptions	Evolution avec animations
2006	84	84	-1%	
2007	101	101	20%	
2008	95	130	1%	28,70%
2009	150	691	57,79%	431,54%
2010	129	595	-14%	-14%

Cette baisse est due à une baisse de fréquentation des classes de Reichshoffen et de Niederbronn-les-Bains.

Les stagiaires permettent à M. WAMBST de se consacrer au travail d'animation.

Sur une question de Mr BURT, Mme WENDLING et Mr le Maire indiquent que les travaux de réfection de la toiture ont été programmés. Mr BURT propose d'aménager les combles pour agrandir la bibliothèque.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.**

**14/1. Subvention d'investissement à la Paroisse Protestante.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**14/2. Modification des baux des locataires du bâtiment sis 5 rue des Juifs :**

Monsieur le Maire expose :

L'association Réseau Animation Intercommunale doit disposer d'un siège et de locaux permettant l'accueil des permanents. C'est pourquoi, la Ville de Niederbronn-les-Bains loue à cette dernière, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, une partie des locaux sis 5 rue des Juifs à Niederbronn-les-Bains. Néanmoins, dans le cadre d'un projet d'organisation interne, l'association a émis le souhait de disposer, à compter de septembre 2011, de locaux supplémentaires, au 2<sup>ème</sup> étage dans le cadre d'un projet d'organisation interne, nécessitant l'établissement d'un avenant à la convention de base. La surface louée passerait ainsi de 180 à environ à 215 m<sup>2</sup>. Cette augmentation de surface se traduit également par un nouveau loyer estimé à 1200 € mensuels. La salle de réunion sera utilisée par les 3 associations (TVN, la Croix Rouge et RAI) et répartie entre elles de façon égale, nécessitant également une modification de tous les baux. Les conditions d'utilisation et d'organisation de cette salle relèvent de la responsabilité de ces 3 associations.

Cette délibération a donc pour but de modifier les baux de locations du fait des modifications présentées ci-dessus.

Mme WEISS et M. BONNEVILLE quittent la salle des débats.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions réunies du 4 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Réseau d'Animation Intercommunale un avenant à la convention d'occupation des lieux relative à l'immeuble sis 5 Rue des Juifs pour un loyer de 1200 € mensuels ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association TVN une nouvelle convention d'occupation des lieux relative à l'immeuble sis 5 Rue des Juifs pour un loyer symbolique mensuel de 18.15 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association la Croix Rouge une convention d'occupation des lieux relative à l'immeuble sis 5 Rue des Juifs pour un loyer symbolique mensuel de 18.15€.

Mme WEISS et M. BONNEVILLE reprennent place.

### **14/3. Attribution d'un terrain dans le lotissement de la Forêt.**

M. le Maire expose :

Un nouveau candidat à l'acquisition d'un lot de construction au Lotissement de la Forêt s'est présenté, et il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le lot comme suit :

Lot	Contenance en ares	Prix H.T.	Acquéreur
15	5,60	55.440,00 €	M. et Mme Dominique BENOIT 16A, rue de la Forêt 67110 NIEDERBRONN LES BAINS

Conformément aux nouvelles dispositions prévues par la réforme de la TVA immobilière, la vente sera soumise à la TVA sur marge.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu le permis d'aménager du 30 Juin 2009 N° 2009/0567 ;

Vu le plan de répartition des terrains à bâtir ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009 fixant le prix de vente des terrains de construction dans le lotissement de la Forêt ;

Vu l'arrêté du 19 Août 2010 autorisant la vente des lots et portant autorisation de différer les travaux de finition ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité :**

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer devant notaire le compromis de vente du lot de construction ci-dessous, ainsi que l'acte de vente qui en découle ;

Lot	Contenance en ares	Prix H.T.	Acquéreur
15	5,60	55.440,00 €	M. et Mme Dominique BENOIT 16A, rue de la Forêt 67110 NIEDERBRONN LES BAINS

#### **14/4. Bilan des acquisitions et cessions foncières 2010.**

M. le Maire expose :

##### **ACQUISITIONS DE TERRAINS - RESERVE FONCIERE - VILLE**

	Surface en ares	Prix d'achat TTC	Frais de Notaire	Coût total
Section 53 P 36 lieu dit Lorentzenhuebel auprès de Mme Breitenbucher Num inventaire : TER TERR 001/0105 Nature du terrain = Près	26,72	6 680,00 €	658,96 €	7 338,96 €
<b>TOTAL DES ACQUISITIONS</b>	<b>26,72</b>	<b>6 680,00 €</b>	<b>658,96 €</b>	<b>7 338,96 €</b>

##### **RECAPITULATIF DES CESSIONS DE TERRAINS - ANNEE 2010**

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>RESERVE FONCIERE et VOIRIE</b>	<b>Surface</b>	<b>Prix de vente H.T.</b>	<b>Prix de vente T.T.C.</b>
Lotissement Heidenkopf			
Section 50 n° 725/73 lieu dit Rue Claude Pagnier - Lot de construction n° 2 à Ste Alsace Habitat	6,92	130,80 € <sup>69</sup>	72 932,99 €
Section 50 n° 726/73 lieu dit Rue du Nord - Lot de construction n° 3 aux époux Olivier Wagner	8,79	812,10 € <sup>87</sup>	105 023,27 €
Section 50 n° 724/73 au lieu dit Rue Claude Pagnier - lot de construction n° 1 aux époux Hallouin Simon	6,71	032,90 € <sup>67</sup>	80 171,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>22,42</b>	<b>975,80 €<sup>223</sup></b>	<b>258 127,61 €</b>
<b>LOTISSEMENT FORET</b>			
<b>CESSIONS TERRAINS</b>	<b>Surface</b>	<b>Prix de vente H.T.</b>	<b>Prix de vente T.T.C.</b>
Lot 8 - Section 58 n° 79/55 Lotissement la foret - Epoux Feffer Mathieu	6,55	845,00 € <sup>64</sup>	77 554,62 €
Lot 7 - Section 58 n° 78/55 Lotissement la foret - Raichle Jacky	7,41	359,00 € <sup>73</sup>	87 737,36 €

Lot 9 - Section 58 n° 80/55 Lotissement la foret - Hausberger Pierre	6,69	66 132,00 €	79 093,87 €
Lot 10 - Section 58 n° 81/55 Lotissement la foret - Belperin Laurence	11,69	115 731,00 €	138 414,28 €
Lot 11 - Section 58 n° 82/55 Lotissement la foret - Barbier Jean Marie	6,18	61 182,00 €	73 173,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>38,52 €</b>	<b>381 249,00 €</b>	<b>455 973,80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CESSIONS</b>	<b>60,94 €</b>	<b>605 224,80 €</b>	<b>714 101,41 €</b>

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce bilan qui sera annexé au compte administratif.**

#### **14/5. Marchés publics – Avenants de transfert**

M. le Maire expose :

Dans le cadre d'une réorganisation interne, l'Entreprise Jean LEFEBVRE Alsace (EJL) vient de donner en location-gérance à EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE, le fonds de commerce industriel de travaux publics et privés exercé à partir de son agence de Schweighouse-Sur-Moder et de Fegersheim, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

A cet effet, nous sommes sollicités pour procéder au transfert de différents marchés attribués à EJL au bénéfice de la Société EUROVIA A

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité**

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer un avenant de transfert des marchés de travaux attribués à l'Entreprise Jean LEFEBVRE Alsace vers la Société EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE, à savoir :

- Aménagement de la Rue de la Forêt – Marché N° 1420
- Travaux de voirie 2010 – Allée des Tilleuls – Marché N° 1449
- Aménagement de la Cour du Moulin 9 – Marché N° 1455

#### **14/6. Subvention complémentaire au Club Vosgien.**

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 26 octobre 2009, le Conseil Municipal avait attribué une subvention d'investissement au Club Vosgien de Niederbronn/Reichshoffen dans le cadre de la modernisation du chalet du Wintersberg.

L'investissement portait sur un montant total de 86.855 € H.T., subventionné à hauteur de 7,5% par les communes de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen.

Lors du calcul du montant de la subvention, un taux de 7 % au lieu de 7,5 % avait été appliqué.

Le Club Vosgien a présenté l'ensemble des pièces nécessaires à la liquidation de la subvention, et il convient de rectifier le montant de la subvention en la portant de 6.080,00 € à 6.514,13 €.

Mme WEISS et Mr le Maire précisent que la subvention globale est de 15 % : 7.5 % pour la Ville de Niederbronn et 7.5 % pour la Ville de Reichshoffen.

### DELIBERATION

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions réunies du 06 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

de porter la subvention initialement accordée de 6.080 € à 6.514,13 €, soit 7,5 % du montant H.T. des travaux de modernisation du chalet du Wintersberg, en raison de l'application d'un taux erroné lors de la délibération initiale du 26 octobre 2009.

#### **prend acte :**

que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2011.

#### **14/7. Agrément de nouveaux associés pour le lot de chasse N° IV.**

M. le Maire expose :

L'Association de Chasse des Vosges du Nord, locataire du lot de chasse N°IV a enregistré dernièrement la démission de Mme Heidi KIEFFER et M. Jean-Marc KELLER pour raisons personnelles.

Selon les dispositions de l'article 11 du Cahier des Charges approuvé par l'arrêté préfectoral du 27 Juin 2005, les associés d'une société de chasse doivent être agréés par l'organe délibérant, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour l'agrément de :

- M. Thierry ARNOLD, demeurant 17, rue du Général de Gaulle à 67360 GUNSTETT, conducteur de chien de sang pour recherche de gibier blessé ;
- M. Fabien HANDSCHUMACHER, demeurant 21, rue du Buchstock à 67110 GRIESBACH.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'agréer en leur qualité d'associés, MM. Thierry ARNOLD et Fabien HANDSCHUMACHER, en remplacement de Mme Heidi KIEFFER et Jean-Marc KELLER tous deux démissionnaires, au sein de l'Association de Chasse des Vosges du Nord, locataire du lot de chasse communal N°IV.

**14/8. Demande de subvention au Conseil Général en vue de l'acquisition d'instruments de musique.**

Monsieur le Maire expose :

La Musique Municipale souhaite remplacer plusieurs instruments :

- 1 Ténorhorn Miraphone avec étui et support,
- 1 Xylophone ADAMS,
- 1 Trompette sib Yamaha,

pour un montant d'investissement global de 6.610,00 € T.T.C.

Comme le prévoit la convention de partenariat avec la Musique Municipale, cette dépense serait prise en charge par la Ville (crédits prévus au Budget Primitif 2011), et pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 40 %.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mr le Maire ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

de solliciter la participation financière du Conseil Général dans le cadre de l'acquisition d'instruments de musique pour un montant global de 6.610,00 € T.T.C.

**14/9. Demande de subvention du Collège Charles Munch dans le cadre d'un voyage pédagogique.**

M. le Maire expose :

Comme l'an passé, la Ville est sollicitée par le Collège Charles Munch au titre d'une participation pour les élèves originaires de Niederbronn-les-Bains inscrits au voyage pédagogique et sportif qui se déroulera du 15 au 21 Mai prochain en Ardèche.

Selon les conditions de participation fixées par le Conseil Municipal le 30 Janvier 2006 :

- 5,50 € par jour et par élève,
- versement sur présentation d'un justificatif de participation des élèves au séjour.

La participation de la Ville pour les 20 élèves inscrits originaires de Niederbronn-les-Bains s'élèverait globalement à 770,00€, soit 38,50 € par élève.

La liste des inscrits étant susceptible d'être modifiée par des désistements, le montant de la participation sera adapté en fonction des justificatifs de participation des élèves.

Sur une question de M.BURT, M. le Maire expose les modifications adoptées par le Conseil Général en particulier si les visites sont orientées vers la découverte du patrimoine local.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 6 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'accorder aux élèves originaires de Niederbronn-les-Bains, scolarisés en classes de 6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> une participation de 5,50 € par jour dans le cadre d'un séjour multi activités du 15 au 21 Mai prochain en Ardèche, soit globalement 38,50 € par élève ;

b) de verser cette participation à l'Agent Comptable du Collège de Niederbronn-les-Bains au vu des justificatifs de présence des élèves au stage multi-activités.

**prend acte :**

que les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

#### **14/10. Aménagement de la Rue de la Ferme : demande de subvention au Conseil Général.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de la Ferme, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'une subvention départementale au taux modulé du coût prévisionnel d'aménagement, soit 218.000 € T.T.C au titre de la voirie.

Le coût global prévisionnel s'établit ainsi :

Objet	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Maîtrise d'œuvre - TOPOS	5.250,00 €	6.279,00 €
Mission SPS – ADC Est	800,00 €	956,80 €
Travaux de voirie – Marché SOTRAVEST	181.947,90 €	217.609,69 €
Travaux réseaux secs – Convention Régie d'Electricité	161.315,93 €	192.933,85 €
TOTAL	349.313,83 €	417.779,34 €

Les travaux consistent à reprofiler la chaussée et à mettre en œuvre un nouvel enrobé.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le taux modulé pour Niederbronn-les-Bains est fixé à 24 %.

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 1<sup>er</sup> Avril 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 06 Avril 2011,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

de solliciter auprès du Conseil Général du Bas-Rhin une subvention au taux modulé de 24 % des travaux d'aménagement de la Rue de la Ferme (voirie communale) d'un montant de 181.947,90 € HT.

#### **14.11. Vente d'une fraction de parcelle à la SCI HOLZER**

M. le Maire expose :

Mr Muller, représentant la SCI HOLZER 41 avenue de la libération, sollicite la Ville de Niederbronn pour l'acquisition d'une fraction de parcelle section 09 n°354 d'environ 17m2 appartenant à la commune et située en zone UAa du POS ,pour pouvoir reconstruire son mur de soutènement qui menace de s'écrouler .La bande de terrain cédée d'environ 1.50m de

largeur lui permettrait de limiter la hauteur du futur mur et de sécuriser le site. L'incidence sur le terrain communal est négligeable puisque la clôture existante est déjà implantée sur la base de ce recul.

Le prix de vente proposé en zone U serait de 800 € TTC de l'are, soit 136€ TTC pour les 17 m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et notaire sont à charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette fraction de parcelle et d'engager les démarches en ce sens.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

- a) de céder une fraction de la parcelle d'une fraction de parcelle section 09 n°354 d'environ 17m<sup>2</sup> à la SCI HOLZER, domiciliée 41 Rue de la Libération à Niederbronn-les-Bains, au prix de 137 € T.T.C. l'are. Les frais de géomètre et de Notaire à la charge de Mr Muller, leur représentant.
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente y relatif en l'étude de Maître SERFATY, Notaire à Niederbronn-les-Bains.

### **14/12. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) : demande de subvention - Rectificatif**

Monsieur le Maire expose :

La commune est éligible à des subventions d'investissement auprès de l'Etat à travers la D.E.T.R sur la base de critères fixés par un comité d'élus. Cette dotation résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Suite à un examen du dossier par les services de l'Etat, il apparaît qu'une partie des opérations ne peut être éligible et que les montants présentés sont donc à modifier. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat pour les opérations suivantes :

- Sécurisation des abords de l'Ecole et pose d'un réseau d'éclairage public, Rue des Pêcheurs et ce pour un montant de 37.375,15 € H.T.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu la circulaire des services déconcentrés de l'Etat du 18 février 2011

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R pour les projets d'investissement décrits ci-dessus ;
- b) de charger Monsieur le Maire de déposer les dossiers correspondants à M. le Préfet du Bas-Rhin

**14.13. Moulin 9 – Actualisation des régies de recettes et d'avances**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 22 Mars 2010, le Conseil Municipal a prévu la création de différentes régies de recettes et d'avances dans le cadre de l'exploitation en régie du Moulin 9.

Il convient néanmoins d'apporter des modifications aux régies suivantes :

- transformation de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la billetterie et autres produits (locations de salles...) en régie de recettes et d'avances, afin de pouvoir procéder notamment au remboursement de produits en cas d'annulation de spectacles ou autre imprévus ;
- procéder à l'ouverture d'un compte de dépôt – chèque pour la régie d'avances permettant de régler immédiatement des cachets d'artistes et des défraiements d'artistes à l'issue d'un spectacle.

L'ouverture de ce compte de dépôt au Trésor Public éviterait d'avoir une mobilisation permanente et importante de fonds au Moulin 9.

Initialement il était prévu que cette même régie d'avance prenne en charge les frais de déplacement et de mission du personnel du Moulin 9.

Les services du Trésor Public insistent cependant sur la création d'une nouvelle régie d'avances spécifique pour ces dépenses qui ne sont pas directement liées à l'exploitation.

Cependant, afin de limiter le nombre de régies en place, il est proposé de faire prendre en charge :

- les frais de déplacement et d'hébergement du Directeur de la structure dans le cadre de la recherche de spectacles pour la programmation de(s) la saison(s) culturelle(s) ;
- les frais de déplacement du personnel technique dans le cadre de formations ;
- l'acquisition de fournitures alimentaires pour la préparation de repas ponctuels, et des fournitures techniques de faible valeur ;

par la régie d'avances en place auprès de la Direction Générale des Services, dont il faudra cependant augmenter le montant d'avance (400,00 € actuellement). Cette augmentation se fera par un avenant à l'arrêté d'instauration de la régie.

Enfin, la régie de recette réservée au produit du bar en cas d'exploitation ponctuelle et des frais de repas le cas échéant, est inchangée.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité

a) de transformer la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la billetterie et autres produits (locations de salles...) en régie de recettes et d'avances, afin de pouvoir procéder notamment au remboursement de produits en cas d'annulation de spectacles ou autre imprévus ;

b) de solliciter le Trésor Public pour l'ouverture d'un compte de dépôt – chèque au titre de la régie d'avances permettant de régler les cachets d'artistes et des défraiements d'artistes à l'issue d'un spectacle

c) d'autoriser la prise en charge par la régie d'avances en place auprès de la Direction Générale des Services, des dépenses suivantes :

- les frais de déplacement et d'hébergement du Directeur de la structure dans le cadre de la recherche de spectacles pour la programmation de(s) la saison(s) culturelle(s) ;
- les frais de déplacement du personnel technique dans le cadre de formations ;
- l'acquisition de fournitures alimentaires pour la préparation de repas ponctuels, et des fournitures techniques de faible valeur ;

d) de faire passer le montant de la régie d'avances en place auprès de la Direction Générale des Services, de 400,00 € à 1.000,00 €.

### 14/14 .Validation du protocole d'accord dans le cadre du sinistre sur la gaine de ventilation sur le chantier du Moulin 9

M. le Maire expose :

Suite à un sinistre, la gaine de ventilation a été fortement endommagée, rendant impossible le bon fonctionnement de cet élément de sécurité et l'ouverture du Moulin 9.

Sans auteur identifié, la prise en charge du remplacement de cette gaine aurait dû être précédée d'une expertise dans le cadre d'une procédure de contentieux. Cette démarche aurait

eu pour conséquence directe de retarder de plusieurs mois l'ouverture du Relais Culturel. C'est pourquoi un protocole d'accord a été trouvé entre l'entreprise titulaire du lot, les entreprises gestionnaires du compte-prorata, la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage pour le remplacement de cette gaine de ventilation pour un montant total de 30.000€ H.T. La prise en charge s'effectuera donc dans les conditions suivantes :

- 12.000€ HT par l'entreprise titulaire du lot (SNEFF)
- 2.000€ HT par la maîtrise d'œuvre (bureau d'étude POIREL)
- 5000€ HT par le compte prorata géré par l'entreprise FEHR
- 11.000€ HT pour le maître d'ouvrage (Ville de Niederbronn-les-Bains)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise SNEFF et de voter les crédits nécessaires dans le cadre d'une prochaine décision budgétaire modificative.

Sur une question de Mme WEISBECKER sur la possibilité de recourir à l'assurance dommage ouvrage, Mr le Maire précise que cette assurance ne s'applique que post-réception.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

a) d'autoriser M. le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise SNEFF dans les conditions proposées précédemment. ;

b) de voter les crédits nécessaires dans le cadre d'une prochaine décision budgétaire modificative.

**14/15. Aménagement Rue des Ecoles et Rue des Pêcheurs : demande de subvention au Conseil Général :**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la création d'un giratoire (Rue des Ecoles) et d'un aménagement de chaussée et de trottoirs (Rue des Pêcheurs) pour sécuriser les abords des établissements scolaires Rue des Ecoles, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'une subvention départementale au taux modulé du coût prévisionnel d'aménagement, soit 218.000 € T.T.C au titre de la voirie.

Le coût global prévisionnel s'établit ainsi :

Objet	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Forfait d'intervention	1000,00 €	1196,00 €
Travaux de voirie – Rue des Ecoles	47.427,00 €	56.722,69 €
Travaux de voirie – Rue des Pêcheurs	56.185,00 €	67.197,26 €
TOTAL	104.612,00 €	125.115,95 €

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le taux modulé pour Niederbronn-les-Bains est fixé à 24 %.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu la circulaire des services déconcentrés de l'Etat du 18 février 2011

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité

de solliciter auprès du Conseil Général du Bas-Rhin une subvention au taux modulé de 24 % des travaux d'aménagement de Rue des Ecoles et Rue des Pêcheurs d'un montant de 104.612,00 € HT.

#### **15. Casino Municipal : Avis relatif au renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux**

Monsieur le Maire expose :

Le Casino bénéficie actuellement d'une autorisation d'exploiter des jeux traditionnels et un parc de 185 machines à sous.

Cette autorisation ministérielle quinquennale est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2011. Il est à noter que ce renouvellement sera exceptionnellement de 2 ans puisque le cahier des charges prendra fin le 31 octobre 2013. La procédure de renouvellement est engagée par la société exploitante qui sollicite le renouvellement auprès du Préfet.

Par courrier du 29 mars 2011, Mme le Sous-Préfet de Haguenau a sollicité l'avis du Conseil Municipal.

A l'issue de cette première étape, le Préfet émettra un avis circonstancié. Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux relève de l'autorité du Ministre de l'Intérieur après avis de la commission supérieure des jeux.

La demande de la société fermière du casino porte sur :

- le renouvellement d'autorisation des jeux traditionnels (2 tables de boules, roulette française pour 2 tables, roulette anglaise pour 4 tables, black jack pour 3 tables, Texas Hold'em Poker pour 6 tables
- le renouvellement d'exploiter un jeu de roulette anglaise électronique
- le renouvellement d'une table de texas Hold'em Pocker électronique
- un parc de machines à sous de 250 appareils dont 185 acquis et installés

La demande présentée par la société fermière s'inscrit dans une logique de continuité du partenariat avec l'établissement et la note explicative du Directeur par intérim expose les motifs suivants ;

- La volonté affichée de développer une activité diversifiée pour satisfaire les exigences de tout type de clientèle dans le cadre d'une politique de jeu responsable.
- Cette diversification a des effets bénéfiques sur l'activité du Casinotier, comme le montre la hausse continue du chiffre d'affaire de la Winstueb.
- -La participation active de la Société Fermière au programme d'animation culturelle se traduit notamment par la coproduction de spectacles de haut niveau organisés matériellement au Moulin 9 afin d'assurer un accueil de qualité du public.

M. Le Maire indique que le nouveau Directeur se nomme Christian SIGLER et qu'il a fait ses classes au Grand Hôtel au début de sa carrière. Il vient du Casino de Carnac et devrait prendre ses fonctions début mai 2011.

Sur une question de Mr BURT, M.le Maire indique que les taux seront renégociés en 2013 dans le cadre du renouvellement de la DSP.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de demande de renouvellement ou d'extension d'autorisation d'exploitation de jeux dans les casinos définies par l'arrêté ministériel du 14 mai 2007,

Considérant que le Directeur par intérim, M. Fabrice GRIESBAECHER, a adressé le 23 février 2011 à Mme le Sous-Préfet de Haguenau, une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux jusqu'au 31 octobre 2013,

Conformément à la demande de Mme le Sous-Préfet du 21 avril 2008 faite en exécution de l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 sollicitant l'avis du Conseil Municipal quant à cette demande,

Considérant que le Casino Municipal, sous la conduite de sa Direction, et grâce à l'exploitation des machines à sous cherche à améliorer la situation de chacune de ses activités, que sont le jeu, le spectacle et la restauration,

Considérant que grâce aux recettes dégagées au profit de la Commune, celle-ci a pu poursuivre son programme d'équipement d'intérêt public contribuant à améliorer la qualité de vie dans la station et notamment dans l'extension et la restructuration d'équipement culturel comme le Moulin 9,

Considérant que la Société Fermière du Casino Municipal a honoré ses engagements conformément au cahier des charges du 10 octobre 1996 et ses avenants en matière d'investissement,

Considérant que la qualité de la restauration, des spectacles et des animations sportives et culturelles organisées ou soutenues par la Société fermière confère à cet établissement un rôle de premier ordre à la satisfaction des visiteurs de la station thermale,

Considérant que la Société Fermière du Casino emploie plus de 130 agents issus pour la plupart du bassin de vie de Niederbronn-Les-Bains, qui lui confère ainsi la qualité d'un des premiers employeurs du secteur,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'émettre un avis très favorable au renouvellement de l'autorisation des jeux tels que présenté dans le dossier de demande déposé par la Société Fermière du Casino Municipal,
- b) d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la poursuite de ce dossier,

**16. Divers et communications :**

**COMMUNICATIONS :**

- Lettre de remerciements de M. Charles SCHNEPP pour la participation financière à l'extension de l'abri de jardin du Verger Ecole
- Carte postale des Championnats de France de Tir de Beaulieu de la part des tireurs de l'Association de Gymnastique et de Tir
- Convention d'occupation des panneaux photovoltaïques pour l'école primaire. Mr le Maire précise que Mr MULLER s'est engagé à perturber le moins possible le fonctionnement du groupe scolaire.
- Tenue de l'Assemblée Générale de l'Association Pèlerinage TAMBOW le 30 Avril 2011 à 15 h au Centre de Rencontre Albert Schweitzer.

**DATES**

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
Mardi, 12 Avril	14h	Assemblée AG APOIN	Caire, Haguenu
Mercredi, 13 Avril	14 h	Comité de Pilotage PLU	Salle des Commissions
Mercredi, 13 Avril	20 h	Assemblée Générale de l'OT/SI	Casino
Jeudi, 14 Avril	18 h 45	Visite de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn (20 participants)	RV Place de l'Hôtel de Ville à 18 h
Vendredi, 15 Avril	20 h 30	Spectacle « Vous plaisantez M. Tanner »	Castine Reichshoffen
Samedi, 16 Avril	9 h 13 h 30	Nettoyage de printemps Animations Merci de rapporter des gâteaux sucrés et salés	Ateliers Municipaux Jardin du Bonheur
Dimanche, 17 Avril	8 h 9 h 30	Départ Grand Défi des Vosges Départ Vosgigazelle Remises des Prix à 11 h 30 et à 14 h 00	Gymnase du Montrouge
Mercredi, 20 Avril	20h	Assemblée Générale de l'OCSL	Centre Albert Schweitzer
Samedi, 23 Avril	17 h 30	Cérémonie des Déportés. Mr Blaise s'excuse et sera représenté par Mr FAUL	Monument aux Morts de Niederbronn
Vendredi, 29 Avril	18 h	Vernissage Exposition	Office de Tourisme
Début Mai		Fin des travaux Vestiges Romains	
Lundi, 2 Mai	14 h	CTP	Salle des Commissions
Mardi, 3 Mai	16 h	Marché du Terroir	Place du Bureau Central
Vendredi, 6 Mai	18h	Fête à Lili organisée par la Fédération des MJC en multiplex sur différents sites départementaux avec Pierre PERRET	Scène de Pfaffenhoffen

Vendredi, 6 Mai	20 h 30	Concert Pierre PERRET	Scène de Pfaffenhoffen
Vendredi, 6 Mai	20h	Assemblée Général de RAI	Salle polyvalente, Gundershoffen
Dimanche, 8 Mai	10 h 45	Cérémonie commémorative. Mr le Maire de Reichshoffen aimerait que la cérémonie soit programmée à 10h45 et à Reichshoffen à 11h30.	Monument aux Morts
Dimanche, 8 Mai	17 h	Marché du printemps Remise des Prix du Fleurissement	Place du Bureau Central Salle du CM
Mercredi, 11 Mai	18 h 30	Départ et 60 <sup>ème</sup> anniversaire de Rolf MULLER	Bad Schönborn
Jeudi, 12 Mai	20 h	Commissions Réunies	Salle CM
Samedi, 14 Mai	17 h 15	Inauguration des Vestiges Romains Avec vin d'honneur à la Maison de l'Archéologie  Suivie de la Nuit des Musées	Sur le site
Lundi, 16 Mai	20 h	Séance du Conseil Municipal	Salle du CM
Vendredi, 20 mai	10h	Cérémonie de jumelage avec la BA 901	Parc du Casino,

Monsieur le Maire ouvre le débat sur le nucléaire et propose une contribution au Conseil Municipal. En outre, il, propose ce thème pour les conférences du Moulin 9. Avant de lancer les débats, il présente les différentes énergies renouvelables, leur coût sensiblement plus élevé, leur productivité aléatoire (en fonction des conditions climatiques).

M. Blaise relate ses voyages en Allemagne de l'Est et les conséquences néfastes de centrales thermiques sur l'environnement. En outre, sur la notion de risque, il tient à relativiser car un accident est également possible avec les barrages et pourtant personne ne souhaite revenir sur l'énergie hydraulique pour autant. Enfin, il rappelle que le recours à des énergies vertes suppose une réduction de la consommation, ce qui n'est pas une option envisagée par les consommateurs et les industriels (ex : les voitures du futur seront électriques).

Mr BURT, Mmes BRENDEL et WENDLING indiquent qu'il est cependant important de s'interroger sur les choix énergétiques futurs en débattant sur différents modèles de sociétés.

### **17.1/ Modification de la grille des emplois de catégorie C et B.**

M. le Maire expose :

Divers avancements de grade sollicités par le Maire ont fait l'objet d'avis favorables de la Commission Administrative Paritaire dans ses séances du 08 mars 2011 et du 29 mars 2011.

Il s'agit de deux Adjoints Techniques de 1<sup>ère</sup> classe qui avanceraient au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, trois Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe qui avanceraient au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'un Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe qui avancerait au grade d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un Technicien qui avancerait au grade de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un Educateur de 2<sup>ème</sup> classe des Activités Physiques et Sportives qui avancerait au grade d'Educateur de 1<sup>ère</sup> classe des Activités Physiques et Sportives.

Il est proposé de créer les emplois correspondants et de supprimer les emplois budgétaires précédemment occupés.

Les commissions réunies approuvent le projet de délibération proposé.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

a) de créer les emplois suivant :

• **Filière administrative :**

- 01 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 11 janvier 2011,

• **Filière technique :**

- 02 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet pour l'un au 01<sup>er</sup> janvier 2011 et l'autre au 15 avril 2011,

- 03 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet pour l'un au 01<sup>er</sup> janvier 2011 et pour les deux autres au 01<sup>er</sup> avril 2011,

- 01 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 01<sup>er</sup> janvier 2011.

• **Filière sportive :**

- 01 poste d'éducateur de 1<sup>ère</sup> classe des activités physiques et sportives avec effet au 01<sup>er</sup> janvier 2011.

b) de supprimer deux emplois d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe, trois emplois d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, un emploi d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

un emploi de Technicien et un emploi d'Educateur de 2<sup>ème</sup> classe des Activités Physiques et Sportives.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 15 Avril 2011**

**Niederbronn-les-Bains, le 15 Avril 2011**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**